



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 005**

Le mercredi 9 février 2022

---

Présidente : L'honorable Hedy Fry





## Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 9 février 2022

• (1545)

[Traduction]

**La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)):**  
Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes.

Conformément à la motion adoptée par le Comité le lundi 31 janvier 2022, le Comité se réunit aujourd'hui pour étudier les défis liés à la relance des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport, qui ont été durement touchés par la pandémie de la COVID-19.

La réunion d'aujourd'hui se déroulera dans un format hybride conformément à l'ordre de la Chambre du 25 novembre 2021.

Certains membres du Comité participent à la réunion en personne et d'autres utilisent Zoom. Les délibérations du Comité seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes.

Dans le contexte pandémique et en vertu des recommandations des autorités de santé publique et du directeur du Bureau de régie interne émises le mardi 19 octobre 2021 pour assurer notre santé et notre sécurité, sachez que tous ceux participant à la réunion en personne doivent maintenir une distance physique de deux mètres avec les autres et porter le masque lorsqu'ils se déplacent dans la salle. Il vous est fortement recommandé de porter le masque en tout temps, et même lorsque vous parlez, j'aimerais ajouter. Il vous faut aussi utiliser le gel antiseptique pour les mains mis à votre disposition dans la salle.

À titre de présidente, je ferai appliquer ces mesures tout au long de la réunion et je vous remercie tous de votre coopération.

Je voudrais énoncer quelques règles à suivre pour ceux qui participent à la réunion de façon virtuelle. Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Les services d'interprétation vous sont offerts pour cette réunion. Au bas de votre écran, vous pouvez choisir l'option parquet, anglais ou français. Si vous n'entendez pas l'interprétation, je vous prierais de me le faire savoir dès que possible afin que l'on puisse remédier à la situation. Lorsque vous parlez, veuillez tenter de ne pas faire comme moi, c'est-à-dire de parler très rapidement. Veuillez parler lentement et clairement. Si vous n'avez pas la parole, votre micro doit être en sourdine.

Je vous rappelle que toutes les interventions des membres du Comité doivent se faire par l'entremise de la présidence.

Sachez que la portion publique de la réunion prendra fin 15 minutes plus tôt que prévu, car nous avons réservé un moment pour les travaux du Comité. Je demanderai à tous les témoins qui participent virtuellement à la réunion — je crois que c'est le cas de tous

les témoins — de se déconnecter rapidement lorsque la greffière vous le demandera afin que nous puissions passer aux travaux du Comité.

Je vous remercie et, sur ce, nous allons commencer la réunion.

J'aimerais tous vous remercier d'avoir pris le temps d'être parmi nous aujourd'hui. Comme vous le savez bien, vos apports nous sont très importants. Il est très important que nous sachions ce qui a fonctionné selon vous, tout comme ce qui n'a pas fonctionné, quels sont vos besoins et aussi que vous nous parliez de la façon dont nous devrions agir à l'avenir pour créer des communautés des arts, de la culture et des sports résilientes.

Je vais y aller dans l'ordre. Tout d'abord, à titre personnel, nous recevons Michael Rubinoff, producteur de la Ligue canadienne du théâtre commercial.

Les témoins d'une même organisation peuvent décider de partager leur temps de parole entre eux ou d'avoir un seul représentant pour les remarques liminaires — libre à vous. Vous disposez de cinq minutes pour vos remarques liminaires. Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera une minute pour que vous puissiez conclure, puis vous pourrez aborder certains enjeux que vous n'avez pas pu aborder dans vos remarques lors de la période de questions, qui fera suite aux témoignages.

Nous allons commencer avec M. Rubinoff. Vous disposez de cinq minutes.

Allez-y, monsieur Rubinoff.

**M. Michael Rubinoff (producteur, Ligue canadienne du théâtre commercial, à titre personnel):** Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître au Comité. Je remercie également la greffière et son équipe pour les conseils et le soutien offerts.

Je suis un producteur de théâtre commercial faisant affaire à Toronto et je suis ici à titre de représentant de la Ligue canadienne du théâtre commercial, qui est une organisation relativement nouvelle.

L'industrie du théâtre commercial au Canada est composée de producteurs indépendants, d'associations de production, de présentateurs et d'investisseurs qui génèrent et soutiennent la création d'œuvres nouvelles et existantes et, ce faisant, emploient des milliers d'artistes, de membres d'équipe, de placiers et de personnel administratif et fournissent des emplois indirects aux hôtels, aux restaurants et aux commerces de détail locaux.

En outre, nous soutenons le secteur des organismes à but non lucratif en contribuant financièrement à des productions dans ces théâtres et en produisant commercialement des œuvres entamées dans les théâtres à but non lucratif.

Des fonds privés sont levés pour aider avec les coûts d'immobilisation des théâtres commerciaux et cet argent est injecté dans l'économie. Nos seules sources de revenus pour couvrir nos coûts d'exploitation hebdomadaires sont les ventes au box-office, alors la COVID-19 a eu un effet dévastateur sur notre industrie.

Il m'est venu à l'idée de créer une comédie musicale sur l'incroyable élan d'humanité, de gentillesse et d'esprit communautaire dont ont fait preuve les résidents de Gander, à Terre-Neuve et Labrador lors du 11 septembre et au cours des jours qui ont suivi. Je suis le producteur original de *Come From Away*, qui est la comédie musicale canadienne qui a obtenu le plus de succès de l'histoire.

Quand la COVID-19 s'est emparée du monde, cinq productions du spectacle ont été arrêtées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et à Toronto.

Au pays, notre secteur s'est inquiété du fait que les producteurs et les présentateurs de théâtre commercial n'étaient pas admissibles à une aide d'urgence dans le cadre des programmes d'aide de Patrimoine canadien. Forts d'un précédent international, nous avons eu de multiples réunions avec des députés, des ministres, des membres du personnel et des fonctionnaires pour leur faire part de notre besoin de recevoir de l'aide d'urgence, des allègements fiscaux ou de bénéficier d'un programme d'assurance soutenu par le gouvernement en raison d'une perte du chiffre d'affaires liée à l'arrêt des activités à cause de la pandémie.

Nous avons besoin d'aide en ces temps exceptionnels, comme tous les organismes dans le milieu artistique et culturel.

Les Américains ont adopté la loi Save Our Stages, qui a créé la subvention pour les exploitants de salles fermées. Les productions de *Come From Away* de Broadway et d'Amérique du Nord ont chacune reçu 10 millions de dollars américains pour soutenir la réouverture et aider avec les dépenses liées à la pandémie. La production australienne a, elle, reçu plus de 1,6 million de dollars australiens de l'investissement en relance pour soutenir et développer un fonds.

La production de Londres de *Come From Away* a, quant à elle, bénéficié de mesures d'allègement fiscal mises en place par le gouvernement britannique, y compris une réduction temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée. Les producteurs et les présentateurs de théâtre commercial ont aussi été admissibles à de l'aide dans le cadre du fonds de relance culturelle du Royaume-Uni.

Malgré un manque de soutien gouvernemental au pays, Mirvish Productions était déterminée à relancer la production de *Come from Away* à Toronto et l'a fait avec un risque accru et 1,5 million de dollars en fonds privés engagés. La reprise a coïncidé avec l'arrivée du variant Omicron. Deux jours après la reprise des activités, le gouvernement de l'Ontario a limité la capacité des théâtres à 50 % de la clientèle, décourageant encore plus les consommateurs à aller au théâtre.

Après avoir interrompu la production pour cause de maladie des acteurs, et en l'absence d'aide d'urgence de Patrimoine canadien, il a fallu prendre la décision très difficile de mettre définitivement fin à la comédie musicale canadienne la plus couronnée de succès le 27 décembre 2021.

Qu'a-t-on perdu? Des emplois bien rémunérés sur scène et hors scène, des millions de dollars en recettes de la TVH et des centaines de millions de dollars en retombées économiques pour l'économie de la ville de Toronto.

Après coup, le ministre actuel et son personnel ont été réceptifs et ont participé à un certain nombre de discussions sérieuses qui se poursuivent sur le soutien offert au secteur du théâtre commercial au Canada, et nous leur en sommes reconnaissants.

*Come From Away* continue à se produire à Broadway, dans le West End de Londres, en Amérique du Nord et vient de conclure sa production à Sidney, mais se produira dans d'autres villes australiennes plus tard cette année.

*Come From Away* n'est qu'un exemple d'un certain nombre de spectacles au Canada auxquels des producteurs et présentateurs commerciaux ont mis fin, de façon temporaire ou permanente, ou qui ont été reportés, et ce à grands frais.

Il nous faut une reconnaissance des retombées économiques de notre travail, tout comme il nous faut des programmes semblables à ceux qui ont aidé l'industrie cinématographique et télévisuelle à but lucratif à devenir l'une des plus prospères dans le monde. Nous devons opérer au maximum de notre capacité, faute de quoi nous risquons de perdre encore plus la confiance des consommateurs.

Afin d'assurer une reprise durable de notre secteur et une réussite maintenant et à l'avenir, nous avons besoin d'un accès immédiat au financement d'urgence prévu pour la COVID-19, d'un programme d'assurance soutenu par le gouvernement, de programmes de crédit d'impôt d'une portée similaire à ce qui a été offert aux productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes à but lucratif, d'un soutien pour encourager les voix diverses dans le secteur canadien du théâtre commercial et de la mise en œuvre des recommandations émises par la Creative Industries Coalition afin que les personnes qualifiées qui font du théâtre bénéficient d'une sécurité financière et d'un soutien au mieux-être pour continuer à travailler dans notre industrie.

Je demeure reconnaissant du soutien que le gouvernement du Canada a offert à la communauté artistique et culturelle et j'espère que nos recommandations pour notre secteur obtiendront votre soutien et qu'elles seront mises en œuvre afin que nous puissions recevoir l'aide dont nous avons besoin pour nos contributions au pays et à la communauté.

Merci beaucoup.

• (1550)

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Rubinoff.

Vous avez terminé une minute plus tôt que prévu, ce qui est excellent. Je suis heureuse de l'apprendre.

Nous allons maintenant passer à Mme Reeves, présidente-directrice générale de la communauté Affaires/Arts.

Allez-y, je vous prie, madame Reeves. Vous disposez de cinq minutes.

• (1555)

**Mme Aubrey Reeves (présidente-directrice générale, Affaires / Arts):** Merci beaucoup.

Bonjour, madame la présidente et membres du Comité. Je suis heureuse d'être des vôtres aujourd'hui.

Je suis la présidente-directrice générale d'Affaires/Arts, un organisme caritatif qui existe depuis plus de 40 ans dont le mandat national est de créer des partenariats avec des leaders du secteur des arts, le gouvernement et la communauté du monde des affaires pour veiller à ce que le secteur artistique et culturel prospère.

Tout au long de la pandémie, des milliers d'organisations artistiques à but non lucratif, allant des grandes institutions culturelles aux petits groupes artistiques communautaires, ont fait appel à Affaires/Arts pour que nous les aidions à naviguer les vagues de fermetures, de restrictions et le tournant numérique, et maintenant pour planifier une réouverture sécuritaire et pour tracer la voie pour la reprise des activités.

Notre organisme, de concert avec le Centre national des Arts a mené un projet de recherche au cours de la pandémie qui est une étude de suivi sur la fréquentation des événements artistiques connue sous l'acronyme ARTS, dont je vais vous parler aujourd'hui.

Depuis le printemps 2020, l'étude est menée de façon trimestrielle par Nanos Research afin d'évaluer le niveau de confort des amateurs de culture canadiens quant au retour des événements artistiques et culturels intérieurs et extérieurs, ainsi que des musées et des galeries. Les données offrent des indications précieuses pour éclairer les procédures de réouverture et les modèles de programmation.

Le dernier sondage remonte au mois de décembre 2021 et nous avons publié le rapport s'y rattachant le 19 janvier. Nous sommes heureux d'y voir une augmentation constante du retour des clients aux événements en personne, passant de seulement 6 % en mai 2021 à 27 % en décembre dernier pour les événements intérieurs et à 35 % pour les événements extérieurs. De plus, 21 % des répondants ont dit qu'ils prévoient retourner aux événements intérieurs dès que les organismes culturels pourront rouvrir leurs portes.

Cela dit, un bon nombre d'amateurs de culture hésite encore à revenir; 20 % ont dit avoir l'intention d'attendre plusieurs mois avant de revenir. Plus troublants encore sont les 24 % qui sont si hésitants qu'ils ne savent tout simplement pas quand ils reviendront et les 9 % qui prévoient ne jamais revenir à des événements artistiques et culturels intérieurs. Les données sont similaires pour les musées et les galeries; 34 % des répondants sont déjà revenus, 21 % prévoient revenir immédiatement après la réouverture et 15 % prévoient d'attendre plusieurs mois avant de revenir. On constate cependant que 24 % ne sont pas certains et que 6 % prévoient ne jamais revenir.

Il n'est pas surprenant de constater des différences dans les données lorsque l'on examine les données démographiques. Les 18 à 34 ans sont plus nombreux à dire qu'ils reviendront immédiatement, contre seulement 16 % des 55 ans et plus. Avec des risques plus élevés liés à la COVID dans le groupe de population plus âgée, 13 % disent avoir l'intention de ne jamais revenir.

Les types de spectacles qui attirent un public plus jeune — comme les concerts de musique populaire — vendront probablement plus de billets que ceux qui s'adressent à un public plus âgé, qui auront possiblement du mal pendant plus longtemps à retrouver leur public.

La peur est le principal obstacle au retour; 31 % des répondants ont cité la peur d'être exposé au virus comme première préoccupation, et les foules ou d'autres personnes ne respectant pas les mesures sanitaires comme deuxième préoccupation. La distanciation

sociale et le port du masque continuent de faire partie des précautions principales. Les amateurs de culture disent vouloir se sentir en sécurité pour retourner aux événements intérieurs. Les salles et installations artistiques et culturelles font un travail exceptionnel pour respecter toutes les procédures de sécurité, et nombre d'entre elles en font même plus que ce que les consignes obligatoires prescrivent. Malheureusement, la peur est un puissant facteur de dissuasion qui ne s'apaise pas facilement.

Pendant deux ans, la population s'est fait dire d'éviter les grands rassemblements et les fermetures consécutives ont mené à la fermeture des théâtres, des salles de spectacles, des galeries d'art et des musées. Il va donc falloir beaucoup de temps et d'effort pour changer la perception de la population sur la sécurité de ces endroits.

Avec ces données, quelles sont les mesures à prendre pour assurer la viabilité du secteur lors de la phase de réouverture et de relance?

Premièrement, les données de l'étude ARTS démontrent qu'il faut s'attendre à ce que le public revienne de façon très lente et graduelle. Il est raisonnable de penser à un échancier de relance s'échelonnant sur trois à cinq ans. Malheureusement, la plupart des organisations artistiques ne peuvent atteindre le seuil de rentabilité avec seulement un tiers du public qui a l'intention de revenir immédiatement. Le secteur a besoin d'un soutien pour compenser les risques financiers liés au retour sur scène ou à la présentation d'œuvres d'art dans les galeries, alors que nous savons que les recettes provenant de la vente de billets seront nettement moindres dans un avenir prévisible.

Deuxièmement, le secteur a besoin d'un soutien pour retrouver la confiance des consommateurs. Nous avons besoin de fonds dédiés à une campagne de marketing et de relations publiques menée par le secteur pour changer la perception de la population quant à la sécurité de nos salles et de nos installations et renforcer les nombreux avantages de l'art et de la culture pour la santé physique et mentale, tout comme pour le bien-être, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Enfin, dans la mesure du possible, le secteur a besoin d'un semblant de prévisibilité. Je sais que personne, y compris le gouvernement, n'a de boule de cristal pour prédire de futures vagues et les besoins éventuels de fermeture, mais nous ne pouvons pas continuer à voguer d'un programme de financement d'urgence à court terme à un autre pour combler les lacunes. Nous avons plutôt besoin d'un cadre stratégique complet et des programmes de soutien correspondants tout au long de cet échancier de relance de trois à cinq ans et sur lesquels on pourra compter, qu'il y ait ou non de nouvelles vagues de COVID-19 ou d'autres types de...

**La présidente:** Veuillez conclure, madame Reeves. Merci.

**Mme Aubrey Reeves:** ... situations de crise qui ont une incidence sur le secteur des arts.

C'est tout. Je vous remercie infiniment.

● (1600)

**La présidente:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Erin Benjamin, présidente-directrice générale de l'Association canadienne de musique sur scène. Vous disposez de cinq minutes.

**Mme Erin Benjamin (présidente-directrice générale, Association canadienne de musique sur scène):** Je vous remercie beaucoup de m'avoir invitée.

Je m'appelle Erin Benjamin, et je suis la présidente-directrice générale de l'Association canadienne de musique sur scène.

Nous comptons parmi nos membres des entrepreneurs et des organismes à but lucratif et non lucratif qui, ensemble, créent les conditions nécessaires pour permettre à un artiste de monter sur scène devant un public. À cela s'ajoutent des salles de spectacles, des festivals et des promoteurs, des agents d'artistes, des fournisseurs de services et bien d'autres personnes dont le travail appuie et touche directement les spectacles de musique sur scène.

J'aimerais profiter du temps qui m'est imparti aujourd'hui pour mettre l'accent sur un aspect que nous considérons comme essentiel au succès à long terme de l'industrie de la musique. Il s'agit d'une simple modification qui nous aidera à nous remettre de la COVID, entre autres, et dont la mise en œuvre aura pour effet d'augmenter considérablement les retombées pour le gouvernement et les artistes.

Les artistes canadiens se produisent sur toutes sortes de scènes. Toutefois, sans l'accès à ce que nous appelons des salles et des festivals à but lucratif, la plupart des artistes auraient beaucoup moins d'endroits où jouer. Pourtant, ces entreprises et ces autres entrepreneurs du secteur de la musique sur scène ne sont pas actuellement admissibles aux programmes de Patrimoine canadien, comme le sont nos membres à but non lucratif. Autrement dit, le financement exclut catégoriquement les lieux essentiels pour les artistes canadiens, ce qui, aujourd'hui surtout, semble une lacune évidente.

Par coïncidence, il y a un aujourd'hui, nous avons lancé une campagne sur les médias sociaux, chapeauté par le cri de ralliement #PourL'AmourDeLaScène, afin de mettre en exergue les effets dévastateurs de la COVID sur nos entrepreneurs, nos artistes et notre chaîne d'approvisionnement, ainsi que sur la réputation du Canada comme marché concurrentiel de calibre mondial pour la musique sur scène. Cette campagne, qui a permis d'atteindre jusqu'ici plus de 65 millions de personnes, s'adressait directement aux Canadiens ordinaires, qui ont été invités à faire partager des récits et des photos pour montrer comment et pourquoi la musique sur scène comptait pour eux. Le gouvernement a entendu cet appel à l'aide unanime, a reconnu la nature indispensable des entreprises de musique sur scène et a accordé un financement temporaire sans précédent de 50 millions de dollars, qui figure dans le budget fédéral de l'année dernière. Nous vous en remercions. Ce soutien financier nous a aidés de deux façons cruciales: il a permis de maintenir en vie de nombreuses entreprises et il a fait comprendre à notre milieu que le gouvernement croit en l'importance des entreprises et des entrepreneurs du secteur de la musique sur scène. Je ne peux vous dire à quel point l'inclusion des mots « salles de concert » dans un budget fédéral était d'un grand secours.

Comme d'autres intervenants permanents dans le domaine général du patrimoine, nos membres entrepreneurs, eux aussi, des activités qui sont essentielles à l'épanouissement des artistes canadiens, à la promotion de leur musique et à leur rayonnement. Ils veillent à ce que les Canadiens aient accès à une foule d'expériences artistiques professionnelles et ils constituent d'importants moteurs de création d'emplois et de retombées économiques. En fait, étant l'une des industries les plus durement touchées, le secteur de la musique sur scène — qui rapportait auparavant plus de 3 milliards de dollars au PIB et qui créait 72 000 emplois — a hâte de faire découvrir

toute la gamme de spectacles de musiciens et d'autres artistes, allant d'Allison Russell à Elton John, afin que nous puissions tous commencer à profiter des retombées économiques et sociales qui en découlent. Toutes les villes et tous les villages du Canada ont une certaine capacité en matière de musique sur scène et peuvent donc en bénéficier. Nous ramènerons les gens aux centres-villes; nous améliorerons le tourisme grâce aux joies de la musique sur scène, ce qui favorisera la reprise des voyages et des activités d'accueil, et nous permettrons à plus d'artistes canadiens que jamais de monter sur scène. Nous savons que le secteur de la musique sur scène pourra réaliser son plein potentiel grâce à la modernisation des programmes et des politiques. À cette fin, il faudra considérer les entrepreneurs du secteur comme des intervenants et miser sur leur contribution directe à la réussite des artistes.

La COVID a fait des gagnants et des perdants. Nous le savons. Le secteur de la musique sur scène de demain se construit aujourd'hui grâce à une détermination sans faille et à la reconnaissance du fait que les artistes ont besoin d'entreprises de musique sur scène non seulement pour survivre, mais aussi pour prospérer. Dans notre mémoire prébudgétaire, nous avons demandé au gouvernement de créer un fonds de soutien permanent de 50 millions de dollars expressément pour la musique canadienne sur scène, car s'il y a une chose que nous avons apprise par-dessus tout, c'est que les spectacles sur scène sont d'une importance fondamentale pour permettre à un artiste de bâtir et de maintenir sa carrière. Malheureusement, aujourd'hui, nous n'avons pas besoin de regarder bien loin pour le constater.

Il faut modifier les programmes de Patrimoine canadien pour tenir compte de la façon dont l'industrie fonctionne afin que nous puissions revitaliser et rebâtir le cadre stratégique des tournées au pays. C'est, nous le savons, quelque chose dont nos artistes ont besoin et qu'ils méritent. Pour ce faire, il faut commencer par célébrer et appuyer tous les entrepreneurs, organismes et entreprises du secteur de la musique sur scène parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle, civique et économique de tous les Canadiens.

**La présidente:** Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à Kendra Bator, directrice générale associée de Mirvish Productions Limited. Vous disposez de cinq minutes.

Allez-y, je vous prie.

• (1605)

**Mme Kendra Bator (directrice générale associée, Mirvish Productions Ltd.):** Merci.

Je m'appelle Kendra Bator et je représente Mirvish Productions, le plus grand producteur de théâtre commercial au Canada.

En collaboration avec Michael Rubinoff et la Ligue canadienne du théâtre commercial, nous avons déposé un mémoire sur l'état du secteur canadien du théâtre commercial. Nos partenaires des secteurs du travail et du théâtre à but non lucratif vous ont parlé des pertes, des défis et des risques énormes, non seulement financiers, subis par l'industrie des arts de la scène depuis la fermeture des théâtres en mars 2020. Nous demandons des mesures de soutien à court et à long terme qui contribueront à la relance et à la pérennité du secteur du théâtre commercial, notamment l'accès à un financement d'urgence; des régimes d'assurance garantis par le gouvernement pour remplacer la couverture des pertes d'exploitation que nous ne pouvons plus obtenir pour les pertes liées à la pandémie; l'élaboration de programmes de crédit d'impôt pour encourager la création et la production de pièces de théâtre à l'intérieur de nos frontières; un soutien pour encourager la diversité des voix dans notre secteur; et la mise en œuvre des recommandations proposées par la Creative Industries Coalition afin que les travailleurs qualifiés du théâtre bénéficient d'une sécurité financière.

Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion de participer à des programmes offerts à tous les propriétaires d'entreprises et employés canadiens. Grâce à la Subvention salariale d'urgence du Canada, à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et aux prêts consentis dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs durement touchés, nous avons pu garder nos bureaux ouverts. Cependant, ces mesures de soutien n'aident pas à la réouverture de nos salles.

Malgré nos conversations avec tous les ordres de gouvernement, qui reconnaissent que notre secteur apporte des contributions importantes et que nous avons été laissés pour compte dans la distribution de l'aide, ces affirmations n'ont pas été validées par une aide financière concrète. Vous pouvez imaginer notre frustration et notre désenchantement lorsque, dans une de ces conversations, nous avons demandé pourquoi nos collègues du secteur à but non lucratif bénéficiaient de subventions d'urgence du gouvernement fédéral, alors que le secteur du théâtre commercial n'en a reçu aucune pour les mêmes activités. On nous a alors répondu que le théâtre commercial, semble-t-il, ne produit pas d'histoires canadiennes ou ne contribue pas à la culture canadienne.

Je suis ici aujourd'hui pour vous raconter une histoire canadienne. Mirvish Productions possède et exploite quatre théâtres à Toronto, au Canada. Elle produit et présente des œuvres de renommée internationale, parfois écrites par des dramaturges, des compositeurs et des paroliers canadiens, parfois interprétées par des acteurs et des musiciens canadiens, et toujours appréciées par le public canadien, en plus d'employer des praticiens canadiens du théâtre et de stimuler le tourisme canadien.

Au cours des 35 dernières années, Mirvish Productions a employé des milliers d'acteurs, de machinistes, de praticiens, d'administrateurs, de placiers et d'employés de billetterie canadiens; elle a investi des millions de dollars dans des pièces et des comédies musicales canadiennes; de plus, elle a offert des programmes pédagogiques à des dizaines de milliers d'étudiants sous forme d'ateliers, de guides d'étude, de discussions après les représentations et de tournées.

Lorsque Mirvish Productions exploite ses quatre théâtres, elle accueille plus de 50 000 spectateurs par semaine. La vente de billets pour nos productions théâtrales a généré des dizaines de millions de dollars en recettes fiscales et des milliards de dollars en activité

économique dans les restaurants, hôtels, commerces de détail et autres établissements sportifs et culturels avoisinants.

Nous accomplissons tout cela avec des fonds privés et les recettes provenant de la vente de billets. Il n'y a pas de revenu d'apport dans l'exploitation d'un théâtre commercial. S'il n'y a pas de ventes au guichet, il n'y a pas de revenu.

Lorsque Mirvish Productions a fermé ses salles, pour la première fois de son histoire comme propriétaire et exploitant de théâtres, en mars 2020, les revenus de la société ont été anéantis. Ce n'est qu'après la fermeture de *Come From Away* en 2021, suivie d'une brève réouverture, que les fonds d'aide nous ont été versés. Depuis, nous avons eu de nombreuses conversations et, pour la première fois, nous avons le sentiment d'être entendus et valorisés.

Parlons maintenant de la prochaine production de *Harry Potter et l'Enfant maudit*, la seule production canadienne de cette pièce de théâtre mondialement acclamée. Il faudra 28 millions de dollars pour la monter et 850 000 \$ de plus par semaine pour la jouer. Ce n'est pas une œuvre canadienne, mais c'est une production canadienne. Chaque semaine, la production emploiera 35 acteurs, 39 machinistes, 7 régisseurs, 35 employés de salle et 10 employés chargés du marketing, de la publicité et de la production — tous des Canadiens. Elle attirera chaque semaine plus de 12 000 spectateurs, dont 95 % seront des Canadiens et dont plus de 50 % dépenseront ensuite de l'argent dans des restaurants, des hôtels et des commerces de détail canadiens. Cette production ainsi que les emplois, le tourisme, les dépenses et les recettes fiscales canadiennes qui s'y rattachent sont mis en péril par les risques accrus auxquels nous sommes maintenant exposés.

Nous vous implorons de mettre en œuvre les recommandations formulées dans notre mémoire et de vous joindre à nous comme partenaires dans la création d'une histoire canadienne sur le retour en force du secteur canadien du théâtre commercial.

**La présidente:** Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à Boomer Stacey, directeur exécutif de la Professional Association of Canadian Theatres. Vous disposez de cinq minutes.

• (1610)

**M. Boomer Stacey (directeur exécutif, Professional Association of Canadian Theatres):** Merci, madame la présidente, et merci au Comité d'avoir entrepris cette étude nécessaire.

Je m'appelle Boomer, et je suis le directeur exécutif de la Professional Association of Canadian Theatres.

En tant que porte-parole des théâtres professionnels du Canada, notre association représente plus de 160 compagnies théâtrales professionnelles de tout le pays et répond aux besoins du milieu théâtral anglophone. Il s'agit d'un secteur diversifié, allant des plus grands organismes des arts de la scène du pays aux petites troupes de théâtre indépendantes dans les régions tant urbaines que rurales. Notre secteur englobe également des festivals, des théâtres pour jeune public, ainsi que des artistes de cultures diverses et autochtones, qui desservent leurs auditoires dans les collectivités d'un océan à l'autre.

Nous sommes reconnaissants de chaque dollar qui a été débloqué pour aider notre secteur à survivre et de la rapidité avec laquelle le gouvernement a réagi. Nous ne serions plus là sans le soutien que nous avons reçu. Nous vous demandons de continuer à investir pour notre survie alors que nous entamons la relance.

Je sais que vous avez entendu dire à plusieurs reprises que notre secteur a été le premier à cesser ses activités et que nous nous attendons à être parmi les derniers à nous relever. Comme vous le savez, nous avons dû composer avec la fermeture prolongée et sans précédent de théâtres et l'annulation de productions, dont, bien sûr, *Come From Away*, ce qui a entraîné des mises à pied massives, du sous-emploi, du chômage et une perte de travailleurs spécialisés. Nous sommes conscients de l'effet d'entraînement sur les restaurants, le stationnement, les hôtels, etc., sans compter la perte massive de revenus régionaux à cause des fermetures dans notre secteur.

Nous avons subi, vous le savez, plusieurs cycles de confinement, limites de capacité et tentatives de réouverture. Vous savez peut-être que nous avons observé une hésitation du public à retourner dans les lieux de présentation et un manque de confiance dans l'achat de billets. Vous savez peut-être aussi que nous faisons face à un grave épuisement professionnel, à force d'essayer de survivre, et à une crise de la santé mentale qui prend de l'ampleur dans notre secteur. Vous comprenez donc peut-être un peu notre position actuelle.

J'aimerais expliquer un peu plus en détail certains de nos défis pour vous donner une meilleure idée de la voie à suivre afin que nous ne soyons plus en mode de survie.

Nous ne sommes pas une industrie où il suffit d'actionner un interrupteur. Il faut parfois des mois, voire des années, pour passer de la conception artistique à la représentation sur scène devant un public. Même lorsqu'il y a une liste prédéterminée de productions en attente, il faut au moins un mois pour conclure des contrats, embaucher des gens et organiser des répétitions jusqu'à la première représentation, sans parler des heures supplémentaires consacrées au marketing et à la billetterie. Les confinements, les restrictions locales et les limites de capacité sont autant de facteurs qui retardent le lancement d'une production. Ce n'est pas comme si nous vendions des produits prêts à consommer.

Il n'y a pas de solution unique. La force de notre secteur réside en partie dans sa diversité, mais encore faut-il que les solutions et les mesures de soutien soient tout aussi diversifiées et souples, quitte à parfois les adapter aux besoins particuliers d'un sous-secteur.

Pour que l'aide fédérale soit distribuée rapidement, la plupart des fonds sont versés par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des arts du Canada. Dans le cas des compagnies qui ne bénéficient pas actuellement d'un financement du Conseil ou du ministère, il a été difficile, voire impossible, d'obtenir des fonds. Bon nombre de ces compagnies représentent des artistes et des troupes qui sont traditionnellement sous-financés et marginalisés. Il faut donc débloquer plus de fonds pour élargir l'accès au financement.

Par ailleurs, plus de 50 compagnies partout au pays créent des œuvres qui s'adressent exclusivement aux jeunes auditoires. À l'heure actuelle, il leur est impossible de faire des tournées dans les écoles ou d'accueillir les écoles dans leurs salles. Ces compagnies sont déjà aux prises avec un modèle financier difficile et une diminution des revenus provenant de la vente de billets. Elles doivent

maintenant faire face à une pression encore plus grande et à l'incapacité de ne pas se produire devant leurs auditoires.

De même, il existe un nombre important de festivals ou de théâtres d'été à l'échelle nationale. En raison du caractère saisonnier de leurs activités, il leur est souvent impossible de satisfaire aux paramètres de financement.

Enfin, il n'y a pas de retour à la normale. La seule certitude, c'est l'incertitude constante. La diffusion en direct et les applications numériques font désormais partie de nos habitudes, mais elles ne peuvent pas remplacer la soif de spectacles en direct et en personne. Les gens n'ont jamais été aussi méfiants à l'idée d'acheter des billets à l'avance, ce qui rend les abonnements traditionnels et la prévente de billets moins fiables. Les ventes de dernière minute ou les ventes au guichet ont une incidence sur les flux de trésorerie et les prévisions des compagnies, en plus de créer des difficultés opérationnelles.

Dans le même ordre d'idées, nous assistons à une redéfinition des saisons. Les spectacles du temps des Fêtes, entre novembre et janvier, période traditionnellement riche en ventes, sont reconsidérés en fonction du point culminant des vagues du virus et des annulations subséquentes qui ont eu lieu au cours des deux dernières années.

La programmation d'une saison complète, de septembre à juin, est également risquée, si bien que l'on envisage plutôt des périodes de programmation plus courtes. Cela a des répercussions sur les tournées. Il y a moins d'occasions de prévente et plus de problèmes de marketing. En outre, il est difficile d'attirer une main-d'œuvre avec des contrats à court terme.

Voilà donc un très bref survol de quelques-uns des défis que nous devons relever à l'heure actuelle, et même si nous envisageons une reprise, nous sommes toujours en mode de survie.

**La présidente:** Merci, monsieur Stacey. Il vous reste 15 secondes pour conclure.

**M. Boomer Stacey:** Merci. J'ai terminé.

● (1615)

**La présidente:** Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à notre dernière témoin, Sophie Prigent, qui est présidente de l'Union des Artistes.

[Français]

**Mme Sophie Prigent (présidente, Union des Artistes):** Je vous remercie, madame la présidente.

Je m'appelle Sophie Prigent et je suis présidente de l'Union des Artistes, ou UDA, depuis 2013. L'Union des Artistes représente 13 000 artistes, soit des danseurs, des chanteurs lyriques, des chanteurs populaires, des acteurs, des humoristes, pour n'en nommer que quelques-uns. Nous représentons des artistes professionnels qui travaillent en français au Québec et dans le reste du Canada, de même que tous les artistes travaillant dans une autre langue que l'anglais.

Je vous remercie de prêter attention à la situation des artistes.

J'aborderai d'abord la réalité actuelle des artistes que nous représentons. La situation a été largement couverte dans nos médias, mais voici quelques chiffres éloquentes.

**M. Martin Champoux (Drummond, BQ):** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Je suis désolé d'interrompre le discours de Mme Prigent, mais sa caméra ne semble pas fonctionner.

[Traduction]

**La présidente:** Je suis désolée. Nous pourrions nous occuper de cela.

Nous pouvons la voir, maintenant.

[Français]

**M. Martin Champoux:** Je vous remercie.

**Mme Sophie Prigent:** Je parlais donc de la réalité des artistes que représente l'Union des Artistes. Si l'on compare l'année 2021 avec l'année 2019, soit avant la pandémie, on constate que les revenus des artistes de scène ont diminué de 46 % — je répète, 46 %. Les artistes de la scène gagnent de 16 000 \$ à 25 000 \$ par année. Je vous laisse donc imaginer ce qu'une diminution de 46 % des revenus peut représenter.

En janvier 2021, nous avons effectué une étude sur la santé psychologique de nos membres afin d'avoir l'heure juste, et 61 % des répondants affirmaient avoir perdu tout intérêt envers leur pratique artistique. Quand nous ne pratiquons pas notre art et que le téléphone ne sonne pas, malheureusement, c'est très difficile de garder nos convictions personnelles.

De plus, 35 % des répondants ont cherché de l'aide, car ils se trouvaient en situation de détresse psychologique. Il est triste de constater que 15 % d'entre eux ont eu des pensées suicidaires pendant cette période et que 47 % des répondants, soit presque la moitié, ont songé ou songent encore à quitter leur carrière en tant qu'artistes à long terme. Les répercussions sur la santé psychologique sont majeures, et, malheureusement, elles sont parfois irréversibles.

Ce qui nous effraie encore plus à l'Union des Artistes, c'est que le pire reste probablement à venir. Les artistes ont eu droit à la Prestation canadienne d'urgence, ou PCU, à la Prestation canadienne de la relance économique, ou PCRE et à la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement, ou PCTCC, mais nous savons que, à la fin février, toutes ces subventions prendront fin. Qu'arrivera-t-il à ces artistes qui ont encore besoin d'aide?

Selon nous, les pires effets commencent à peine à se faire sentir. Par exemple, à l'Union des Artistes, nous voyons que des gens sont en train de retirer des fonds de leur REER, non pas pour mettre de l'argent en banque, mais simplement pour payer le loyer et la nourriture pour leurs familles.

Cela nous amène donc à parler de mesures pour créer une relance.

Premièrement, pour assurer la transition vers la relance, nous sommes d'avis qu'il faudra faire une énorme campagne de séduction pour ramener les publics à la rencontre de leurs artistes, de la poésie, de la danse, de l'opéra, du théâtre et de la musique. Les Canadiens ont appris à se divertir différemment depuis deux ans. Les bonnes habitudes se perdent malheureusement trop rapidement. Pourtant, avant la pandémie, le secteur culturel battait des records en matière d'assistance et d'achalandage.

La vraie reprise se fera non seulement par le truchement d'aides directes et transitoires destinées aux artistes, mais aussi par les institutions culturelles et par les organismes de diffusion et de production pour soutenir les ouvrages artistiques de nos membres. Collectivement, nous devons nous réapproprier notre culture.

Deuxièmement, une relance solide et durable des arts et de la culture passe inéluctablement par la reconnaissance du travail des artistes. Quand je parle de reconnaissance, je parle de la création d'une forme d'assurance-emploi accessible aux travailleurs autonomes et adaptée à leur situation. Il est indispensable de créer un régime de protection sociale pour les artistes et s'assurer que les travailleurs atypiques et contractuels peuvent avoir droit à un filet social adéquat...

[Traduction]

**La présidente:** Il vous reste une minute.

[Français]

**Mme Sophie Prigent:** ... lorsqu'une crise comme celle que nous vivons survient, ou lorsque des difficultés économiques liées à la perte de leurs revenus se font sentir.

En conclusion, je dirai que nous commençons à peine à comprendre quelles seront les pires conséquences de la pandémie à long terme sur la culture et les arts et sur les artistes. Personnellement, j'ai d'immenses craintes pour l'avenir de notre culture.

Trop de personnes évoquent leur intention d'entreprendre une réorientation de carrière. Pourtant, ce sont eux, les créateurs, qui sont au cœur de la culture, qui sont l'âme de notre société. Sans créateurs, il n'y a pas de culture. Sans créateurs, il n'y a pas de relève.

Je vous remercie.

• (1620)

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup, madame Prigent.

[Traduction]

Ce sont des statistiques saisissantes. Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions et réponses. Les membres des différents partis vont poser des questions. Le temps est accordé pour la question et la réponse. Je tenais à le rappeler à tous. Je continuerai de vous avertir lorsqu'il vous restera 30 secondes ou une minute.

Avant de commencer, je vous signale qu'il y a actuellement dans la salle un député qui n'est pas membre du Comité. Il s'agit du député de Spadina-Fort York. Je voulais que tout le monde sache qu'il est dans la salle.

Passons maintenant aux questions et réponses. Le premier intervenant est John Nater, du Parti conservateur, et il dispose de six minutes.

**M. John Nater (Perth—Wellington, PCC):** Merci, madame la présidente, et merci aussi à nos témoins.

Encore une fois, les témoignages ont été très instructifs. Je me réjouis de la discussion que nous allons avoir aujourd'hui.

Je voudrais commencer par M. Rubinoff et Mme Bator.

Je pense que nous mesurons tous à quel point il est cruellement ironique que la comédie musicale canadienne la plus populaire de l'histoire fasse l'objet de quatre productions internationales, mais qu'elle ne soit présentée nulle part au Canada. Je pense que nous reconnaissons la cruelle et malheureuse réalité de cette si merveilleuse production. Je me souviens avoir promis à ma magnifique épouse, après les élections de 2019, de l'emmener voir *Come from Away*. Je vais peut-être devoir trouver un autre endroit. Espérons que nous pourrions la voir une fois de plus à Toronto dans un avenir assez proche.

Je voulais commencer par les dépenses en capital. Nous parlons de théâtre commercial et des fonds à réunir pour couvrir les dépenses en capital pour lancer la production avant même qu'un seul acteur ne monte sur scène — les coûts initiaux. Je voudrais savoir ce que vous pensez de l'hésitation, la stigmatisation et l'incertitude qui affectent dorénavant la capacité de réunir les fonds privés nécessaires à la réalisation des productions.

Quelles sont les réactions que vous voyez? À quel défi faites-vous face à cause de l'incertitude liée à la collecte de capitaux?

**Mme Kendra Bator:** Le théâtre commercial est toujours une entreprise risquée parce qu'il s'agit de capitaux privés et que vous comptez uniquement sur les recettes des guichets pour non seulement répondre à vos besoins hebdomadaires, mais aussi pour rembourser ce capital initial. Nous sommes confrontés à un risque croissant en raison des fermetures temporaires qui se produisent sur d'autres marchés à cause de la COVID-19. Ils doivent fermer pendant une semaine ou plus à la fois, puis rouvrir. Nous constatons également un risque accru en raison de la protection d'assurance perdue, que nous avons mentionnée dans notre mémoire et dans notre déclaration d'aujourd'hui, car nous ne pouvons plus obtenir de protection pour les pertes d'exploitation dues à une pandémie.

Nous constatons également un risque accru parce que nos fournisseurs et d'autres personnes avec lesquelles nous travaillons ressentent également de la pression et sont exposés à un risque accru. Nos fournisseurs qui doivent acheter de l'équipement pour répondre à nos besoins nous demandent des garanties pour des mois de location hebdomadaire.

Il y a de plus en plus de risques, mais de moins en moins de garanties que nous pourrions poursuivre nos activités. Si vous ajoutez à cela des restrictions de capacité, l'ensemble de l'entreprise s'effondre vraiment, car nous devons pouvoir fonctionner à 100 % pour être en mesure de répondre à nos besoins hebdomadaires.

**M. Michael Rubinoff:** Monsieur Nater, je vais rapidement ajouter quelque chose à cela.

Pour stimuler cette industrie, la compétitivité est un autre enjeu. Nous sommes en concurrence avec l'État de New York, l'État de l'Illinois, la ville de Chicago, la Louisiane et l'Ohio, qui ont mis en place de solides crédits d'impôt de 20 % à 25 % pour les coûts de main-d'œuvre et d'investissement. Cela fait de nous une destination très peu attrayante pour les investisseurs privés qui souhaitent lancer des productions ici, ce qui pourrait commencer par l'emploi d'un certain nombre de Canadiens.

Nous sommes en situation de désavantage concurrentiel. L'État de New York propose un crédit d'impôt de 200 millions de dollars qui doit permettre aux productions théâtrales commerciales sur Broadway d'émerger de la COVID-19, car on estime nécessaire que l'État de New York soit une destination. C'est un autre défi auquel nous sommes confrontés.

**M. John Nater:** Je vous remercie, monsieur Rubinoff.

Cela m'amène à ma prochaine question sur les crédits d'impôt que nous voyons ici au Canada pour les productions télévisuelles et cinématographiques, mais qui ne sont pas disponibles pour les spectacles en direct, qu'il s'agisse du théâtre commercial ou du théâtre sans but lucratif.

Est-ce que le secteur du théâtre commercial pourrait avoir au moins un peu plus de certitude à l'avenir si les crédits d'impôt étaient harmonisés avec ceux dont bénéficient le cinéma et la télévision?

● (1625)

**M. Michael Rubinoff:** La différence serait énorme. Nous avons vu l'incroyable activité cinématographique et télévisuelle qui s'est développée dans ce pays grâce aux crédits d'impôt provinciaux et fédéraux. Ce secteur est un chef de file mondial, et il ne cesse de se renforcer. Nous savons que nous sommes un petit secteur. Nous essayons de nous développer continuellement, et ce crédit d'impôt changerait énormément les choses en permettant aux histoires canadiennes non seulement d'être diffusées sur nos scènes, mais aussi d'être diffusées dans le monde entier, à commencer par le Canada.

Notre industrie n'est pas la seule à profiter de cela; le tourisme en profite aussi. Nous avons vu ce que *Come From Away* a fait pour le tourisme à Terre-Neuve et au Labrador. Si nous pouvions trouver une structure semblable à celle du cinéma et de la télévision qui viendrait développer ou compléter le secteur du théâtre commercial, je pense que ce serait un formidable point de départ.

Nous savons tous que les spectacles commerciaux de ce genre peuvent revitaliser nos villes et nos petites collectivités, et je pense que cela permettrait à un plus grand nombre d'histoires canadiennes telles que *Come From Away* de voir le jour dans notre pays et de connaître un succès international.

**M. John Nater:** En ce qui concerne les retombées économiques, dans quelle mesure chaque dollar dépensé pour la vente d'un billet mène-t-il à des retombées économiques dans la collectivité où la production a lieu?

**Mme Kendra Bator:** Cela se traduit par des dépenses supplémentaires de 10 \$. Pour chaque dollar consacré à un billet de théâtre commercial, 10 \$ vont à l'économie locale, ce qui se traduit au fil du temps par des milliards de dollars d'activité économique.

**M. John Nater:** Madame Stacey, vous avez parlé du sous-financement dans le passé, parce que certains de vos théâtres membres — dont certains, Drayton et Stratford, se trouvent dans ma circonscription — n'avaient pas reçu de financement du Conseil des Arts du Canada. En quelques secondes, pourriez-vous nous expliquer comment les théâtres qui n'ont pas reçu de financement par ce mécanisme ont été désavantagés?

**La présidente:** Vous avez sept secondes pour répondre.

**M. Boomer Stacey:** En quelques mots, il y a tellement d'entreprises dans tout le pays qui ne peuvent pas accéder à ce financement parce qu'elles n'y ont jamais eu accès. Celles qui ont reçu du financement dans le passé ont beaucoup plus de chances d'obtenir cet argent, de sorte que les entreprises qui étaient déjà en retard avant la pandémie le sont encore plus maintenant.

**La présidente:** Merci beaucoup.

Le temps est écoulé.

Nous passons au Parti libéral du Canada et à Tim Louis, qui dispose de six minutes.

**M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui, de leur participation à cette importante discussion et des déclarations percutantes qu'ils ont déjà faites.

Nous savons que le secteur des arts sera l'un des derniers à se rétablir, et la cruauté de la chose est que, par leur nature, les artistes sont ceux qui rassemblent les gens. Ce secteur accomplit cela, et une pandémie l'en empêche encore.

J'aimerais interroger pour commencer l'Association canadienne de musique sur scène. Tout le monde considère que la musique sur scène, ce sont les musiciens eux-mêmes, mais ce sont aussi les salles de spectacles, les festivals, les clubs, les centres des arts de la scène, les promoteurs et les agences.

Au début, il y a eu la PCU — la Prestation canadienne d'urgence — et la subvention salariale. Nous avons eu le CUEC — le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes — pour les prêts sans intérêt, puis le Fonds d'aide et de relance régionale, pour le financement également, et nous voulons nous assurer de pouvoir poursuivre ce financement. Récemment, nous avons annoncé le Fonds pour la résilience des travailleurs du secteur des spectacles sur scène du Canada, qui aidera les organisations à soutenir en particulier les travailleurs indépendants et autonomes du secteur lui-même. Pouvez-vous expliquer comment vous pouvez acheminer ces fonds sur le terrain en tant qu'organisation pour les travailleurs du secteur des arts et les faire parvenir aux travailleurs indépendants et aux travailleurs à la demande dans le secteur du spectacle sur scène?

**Mme Erin Benjamin:** Absolument, et je vous remercie de la question ainsi que de l'octroi de 60 millions de dollars par l'intermédiaire de ce fonds. Si je comprends bien, le plan de Patrimoine canadien est de recevoir des demandes d'organisations ayant la capacité d'acheminer les fonds. J'ai convoqué une réunion de l'industrie de la musique vendredi pour parler de l'idée de soumettre une super demande. Je crois fermement que, moins il y a de demandes dans le cadre de ce programme, mieux c'est, pour que la plus grande partie de l'argent puisse être consacrée à la communauté et non aux frais d'administration et que nous puissions alléger le fardeau potentiel du chevauchement de l'aide, etc. Le principe du programme sera solide tant que nous travaillerons tous ensemble.

Je me tourne vers certains de mes collègues du théâtre qui participent à cet appel, comme Boomer, parce que je sais que d'autres grandes organisations travaillent à soutenir leurs disciplines. Dans l'industrie de la musique, nous espérons travailler avec le Fonds Unison et certainement aussi avec des partenaires québécois. Peut-être que les partenaires québécois soumettront leur propre demande, selon ce qui est le plus logique pour les artistes et les travailleurs. L'objectif est de présenter ces demandes avant la date limite du 4 mars, avec un plan vraiment solide, et de commencer dès que possible à gérer cette somme de 2 500 \$ par travailleur.

• (1630)

**M. Tim Louis:** Je vous remercie de votre réponse.

Je vais essayer de poser mes questions à différentes personnes, et je vais maintenant m'adresser à Mme Reeves.

Cette enquête ARTS est très intéressante — l'étude de suivi sur la fréquentation d'événements artistiques. Des témoins ont antérieurement parlé des obstacles à la participation, lors du retour dans les théâtres, et de la confiance que les gens doivent avoir. À l'heure actuelle, comme l'indique l'enquête, la sécurité, qui consiste à ne pas être exposé au virus, est le principal obstacle, de même que les précautions à prendre pour que les gens se sentent en sécurité.

Pouvez-vous donner quelques exemples de la manière dont nous pouvons contribuer au message et au financement? Lorsque le moment du retour en salle sera venu, que pouvons-nous faire pour aider?

**Mme Aubrey Reeves:** Nous constatons que les gens veulent continuer à porter le masque et à maintenir la distance. Ce sont des éléments essentiels pour que les gens se sentent à l'aise. Cependant, un fort pourcentage d'entre eux souhaite toujours que le nombre de cas de COVID diminue. C'est ce qui déterminera le moment où ils se sentiront à l'aise de revenir en salle.

Pour ce qui est de la diffusion de messages sur la sécurité des lieux, je pense qu'il faut tenir compte de quelques éléments. Premièrement, la communauté artistique connaît son propre public. Si des fonds doivent être consacrés aux efforts de marketing et de relations publiques, je pense que c'est l'industrie qui devrait établir la démarche, de sorte que ces fonds soient accordés en fonction des publics cibles.

Il existe également une campagne nationale annuelle de mobilisation et de sensibilisation du public à la valeur des arts et de la culture, appelée la Fête de la culture ou les Journées de la culture, qui pourrait aussi recevoir plus de ressources et de soutien pour une approche plus globale à l'échelle du Canada.

Le troisième point est que je pense qu'il est vraiment crucial de garder à l'esprit que la plupart des Canadiens font vraiment confiance à nos responsables de la santé publique. Entendre ces derniers parler de la sécurité des lieux artistiques et culturels ferait grande impression. De même, si les responsables de la santé publique mettaient l'accent sur l'importance de notre bien-être, de notre santé physique et mentale, cela aurait beaucoup de poids.

**M. Tim Louis:** C'est fantastique. Je vous remercie.

J'aimerais parler rapidement du partenariat entre les entreprises privées et les arts. Je sais que vous faites la promotion d'un programme appelé « ArtsVest ». Pouvez-vous nous expliquer comment nous pourrions stimuler le soutien du secteur privé aux arts?

**Mme Aubrey Reeves:** Je suis ravie que vous soyez au courant de notre programme ArtsVest. Il s'agit d'un programme national de formation au mentorat et de fonds de contrepartie. Chaque année, plus de 350 organismes de partout au pays y participent. Ils reçoivent un mentorat individuel, une formation de groupe et une formation par les pairs. Ils sont également associés à un petit fonds de contrepartie qu'ils peuvent utiliser pour les inciter à développer des relations avec les entreprises de leur collectivité locale. Grâce à ce programme, qui est financé par le ministère du Patrimoine canadien, nous avons organisé 20 000 heures de formation, et 5 000 organisations y ont participé en 10 ans.

Le rayonnement de ce programme est vraiment énorme.

**La présidente:** Je vous remercie.

La parole est maintenant au Bloc québécois.

Monsieur Martin Champoux, vous disposez de six minutes.

[Français]

**M. Martin Champoux:** Je vous remercie, madame la présidente.

Je voudrais d'abord souligner des propos qui ont été formulés tout à l'heure par Mme Bator à la suite d'une question de mon collègue M. Nater.

J'ai beaucoup aimé, madame Bator, que vous parliez des retombées économiques de la culture. C'est une chose dont on ne discute pas assez souvent et que l'on ne met pas assez souvent en valeur. La culture, ce n'est pas une dépense, c'est une richesse. J'ai beaucoup aimé que vous parliez des réelles retombées économiques d'un investissement dans le secteur culturel et de l'argent que rapporte le dollar dépensé par les consommateurs de culture.

Monsieur Nater, je vous remercie d'avoir posé cette question.

Je voudrais discuter un peu avec Mme Prigent, de l'UDA.

Madame Prigent, votre allocution d'ouverture m'a secoué. Évidemment, les chiffres que vous avez donnés sont assez saisissants. Vous avez notamment parlé de la baisse du revenu des artistes. Vous avez aussi parlé de l'état de détresse dans lequel se trouvent non seulement les membres de l'UDA, mais aussi tous les travailleurs de la culture partout au Québec et au Canada.

Vous avez dit que, selon les sondages que vous avez faits pendant la pandémie, 15 % des artistes avaient eu des pensées suicidaires. Je voudrais ajouter un chiffre pour illustrer encore mieux cette donnée. Sur les 13 000 membres que vous représentez à l'UDA, cela veut dire que près de 2 000 personnes auraient eu des pensées suicidaires. C'est un chiffre qui coupe le souffle. Je ne veux pas que nous tombions dans le sensationnalisme, mais c'est quand même très préoccupant.

Vous avez aussi parlé de la campagne de séduction à mener pour inciter les gens à consommer à nouveau les produits de la culture. Je trouvais qu'il y avait quelque chose d'encourageant à ce constat, parce que, la dernière fois que nous nous sommes parlé à ce comité, il était plutôt question de l'état de crise dans lequel nous étions et des mesures à établir afin de traverser cette crise. Même si ce n'est pas reluisant, je vois que nous sommes en train de penser à des façons de relancer notre industrie culturelle.

Est-ce que vous le voyez un peu de la même façon, vous aussi, ou est-ce que vous prévoyez un avenir très sombre?

• (1635)

**Mme Sophie Prigent:** Les choses évoluent, heureusement pour nous. Depuis lundi dernier, au Québec, le déconfinement des salles de spectacle a commencé. Le 28 février prochain, dans le secteur des arts et de la culture, les salles seront exploitées comme avant la pandémie. Elles pourront être remplies au maximum de leur capacité, en conservant évidemment le port du masque et la présentation du passeport vaccinal. Tout de même, nous pourrions remplir nos salles. C'est sûr que nous voyons cela d'un très bon œil.

Toutefois, ce n'est pas parce que l'on pourra remplir une salle que cela va se produire. C'est pour cela que je parle de campagne de séduction. Cela fait deux ans que les gens sont habitués à dépenser autrement dans le domaine de la culture, en utilisant notamment les plateformes numériques. Il faudra que nous soyons extrêmement attractifs. Il faudra user de séduction pour ramener cet auditoire d'avant la pandémie.

C'est pour cela que nous allons avoir besoin de l'aide de l'État dans tous les secteurs: la danse, l'opéra, le chant lyrique, la poésie, et ainsi de suite. Pourquoi? Comme je l'ai dit, les saines habitudes d'aller à la rencontre de notre culture se perdent très rapidement au profit d'une culture qui se consomme facilement par le truchement du téléphone et de l'écran.

Il me semble primordial que l'on se réapproprie cette culture.

**M. Martin Champoux:** Tantôt, vous avez dit que les programmes d'aide tiraient à leur fin et que cela constituait une grosse source de préoccupations dans la mesure où l'on veut ramener les artistes à s'intéresser à leur métier et à avoir envie de continuer de le pratiquer, de vivre de leur passion. On sait très bien que des artistes qui sont préoccupés en raison d'une situation financière précaire ne produiront pas de la même façon.

Il faudra probablement trouver un équilibre. C'est un petit peu le but de l'étude que nous faisons présentement. Nous cherchons à obtenir des recommandations sur les moyens de s'assurer que les artistes peuvent non seulement traverser ce qui reste de la pandémie — espérons qu'il n'en reste pas beaucoup —, mais aussi qu'ils peuvent se mettre en forme pour se relancer. J'imagine que cela fera partie de vos recommandations.

**Mme Sophie Prigent:** Exactement.

S'il y a un exode de nos talents, cela signifiera que, malheureusement, ce sera dans les prochaines années que nous subirons les pires conséquences de la pandémie. L'une des premières choses à faire, c'est d'assurer la rétention des talents, du potentiel artistique et créateur de nos artistes. Il faut les convaincre de rester dans ce secteur en leur donnant de l'espoir et de la prévisibilité. Il faut donc les soutenir financièrement et leur permettre de créer à nouveau.

**M. Martin Champoux:** En ce qui a trait au soutien financier, tantôt mon collègue Tim Louis a parlé du Fonds pour la résilience des travailleurs du secteur des spectacles sur scène du Canada qui a été annoncé.

Comment les membres de l'UDA vont-ils se prévaloir de ce programme et de ce fonds? Avez-vous commencé à examiner cela?

**Mme Sophie Prigent:** Oui.

[Traduction]

**La présidente:** Vous avez une minute.

[Français]

**Mme Sophie Prigent:** La question, c'est de savoir comment ce montant de 60 millions de dollars va être dépensé et à qui il sera versé. En ce moment, il est très difficile d'évaluer cela, car je ne sais pas qui va présenter une demande ni quel montant sera distribué.

La Fondation des artistes est une ressource essentielle à l'Union des artistes. La Fondation ne s'adresse pas seulement à nos membres, mais bien à tout le secteur de la création, des arts de la scène et de l'audiovisuel.

Avec l'aide de la Fondation, nous serons en mesure de joindre, entre autres, un très large éventail d'artistes qui ont présentement besoin de soutien.

• (1640)

**M. Martin Champoux:** En quelques secondes, pouvez-vous me dire si plusieurs demandes ont été formulées dernièrement?

Comme on le sait, les artistes sont sans soutien financier depuis plusieurs mois.

**Mme Sophie Prigent:** Monsieur Champoux, j'imagine que plusieurs institutions culturelles francophones du Québec vont présenter des demandes. De notre côté, nous allons passer uniquement par la Fondation. L'UDA a choisi de ne pas faire de demandes particulières pour ses membres, mais bien d'en faire pour tout le secteur de la culture.

**M. Martin Champoux:** Je vous remercie beaucoup, madame Prigent.

[Traduction]

**La présidente:** Merci. C'était excellent.

Nous allons maintenant passer à M. Julian du Nouveau Parti démocratique.

**M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD):** Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leurs très éloquents présentations. Nous espérons ardemment que vos familles, vos proches et vous demeurez en santé et en sécurité pendant la pandémie.

Je vais garder ma question pour Mme Prigent pour la prochaine série de questions, mais j'aimerais en poser une à laquelle M. Rubinoff, Mme Reeves, M. Benjamin, Mme Bator et M. Stacey pourront répondre à tour de rôle. Je vous prierais de nous expliquer en moins d'une minute quelles seraient les conséquences de ne pas agir. Vous avez formulé bon nombre de suggestions qui sont fort importantes. Si le gouvernement ne passe pas à l'action et ne fournit pas ces mesures d'appui, à quoi ressemblera votre secteur dans les prochaines années?

Je vais commencer par M. Rubinoff.

**M. Michael Rubinoff:** D'abord et avant tout, si on regarde les centres-villes... J'habite Toronto. Je suis très inquiet de ramener les gens au centre-ville. C'est ce qui arrive avec les arts et la culture.

Deuxièmement, je m'inquiète beaucoup des artistes, comme mes collègues l'ont exprimé. Nous avons d'incroyables Canadiens talentueux qui travaillent sur scène et en coulisses. Je crains réellement qu'ils choisissent d'autres professions. Si nous les perdons, nous perdons aussi notre industrie.

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup.

Madame Reeves.

**Mme Aubrey Reeves:** Je suis tout à fait d'accord avec ce que M. Rubinoff vient de dire. Les enjeux du marché du travail me préoccupent vivement. Nous n'avons pas encore de données objectives, mais de nombreux cas isolés démontrent que le secteur des arts subit un exode de ses artisans qui choisissent du travail fiable, plus prévisible et mieux rémunéré.

Nous devons nous attaquer à ces problèmes pour conserver le talent. Je ne fais pas seulement référence aux artistes, mais aussi aux administrateurs. Les employés toujours présents qui se retrouvent avec tout sur les bras m'inquiètent aussi grandement. Leur charge de travail est maintenant plus lourde. Ils sont très stressés parce qu'ils essaient d'accomplir une panoplie de tâches pour la reprise des activités. Les employés sont au bout de leur rouleau. Ils sont épuisés.

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup.

Madame Benjamin.

**Mme Erin Benjamin:** Merci.

Je pense que nous allons tous renchéir sur ce qui a été dit, alors je vais essayer de mentionner de nouveaux éléments.

Un ralentissement massif du milieu canadien de la musique sur scène entraînerait une réduction de milliards de dollars en activité économique. On prévoyait que le marché du concert nord-américain récolterait au début de 2020 5 milliards de dollars en vente de billets seulement. C'est une industrie gargantuesque qui se chiffre à de multiples milliards de dollars. Tout cet argent s'évaporerait. Nous perdrons les occasions de créer des liens avec les autres secteurs avec lesquels nous interagissons si bien: les secteurs de l'accueil, du voyage, du tourisme; le véhicule d'Uber, le dépanneur, le stationnement, le transport en commun dont nous avons besoin pour nous rendre à des concerts; et les restaurants où nous mangeons une fois sur place.

La marque canadienne est incommensurablement ternie. Nos pairs dans le reste du monde considèrent que le Canada a fermé boutique. Bon nombre de nos grandes tournées qui ont été reportées et pour lesquelles il n'y a pas de dates au calendrier ne reviendront pas en 2022. La perception qu'on a de nous est que nous avons fermé nos portes jusqu'en 2023. Nous devons encore surmonter ce revers, mais les pertes sont infinies.

**M. Peter Julian:** Vous vous attendriez aussi à la fermeture des établissements, n'est-ce pas?

**Mme Erin Benjamin:** Oui, et bien davantage. D'autres exemples de problèmes sont l'exode de la main-d'œuvre qualifiée et bien évidemment l'incapacité des artistes à continuer à créer l'infrastructure culturelle. Nous constatons déjà le ralentissement, la désintégration. La situation s'apparente à des morceaux d'icebergs chutant dans l'océan.

**M. Peter Julian:** Merci.

Madame Bator.

**Mme Kendra Bator:** Je pense qu'on assisterait à l'effondrement de la production théâtrale commerciale canadienne et non pas à l'effondrement de la présentation de productions. Chaque jour, nous devons déjà décider si nous importerons un produit du Royaume-Uni ou des États-Unis ou si nous créerons une pièce ici. Comme ce dernier scénario devient de plus en plus risqué et que les autres marchés bénéficient de crédits fiscaux et de régimes d'assurance qui attirent les productions vers ces états ou ces pays, nous ne sommes plus concurrentiels. Il existe un seuil au-delà duquel nous ne pourrions plus prendre de risques.

Nous avons abordé le développement économique, les emplois, la santé mentale, la culture et les programmes éducatifs. Tous ces aspects disparaîtraient en bloc, et nous nous retrouverions à présenter les œuvres de l'étranger plutôt que de faire foisonner les nôtres.

• (1645)

**M. Peter Julian:** Merci.

Allez-y, monsieur Stacey.

**M. Boomer Stacey:** Pour répéter ce que mes collègues ont décrit, le milieu du théâtre serait simplement anéanti: nous perdrons aussi des salles, des compagnies, des artistes et la transmission d'une énorme diversité de récits canadiens. Nous assisterions également à une augmentation de crises de santé mentale, tant chez les professionnels du milieu que chez les spectateurs.

Nous savons que les spectateurs se servent des arts pour se revigorer et, si moins d'art est disponible, nous verrons une incidence dans la société canadienne. Je le crois fermement.

**La présidente:** Il vous reste une minute, monsieur Julian.

**M. Peter Julian:** Monsieur Stacey, quelles sont les répercussions de l'effondrement que vous et Mme Bator avez mentionné sur la fermeture d'établissements? Vous attendriez-vous à ce que des théâtres, des membres de votre organisation, mettent la clé sous la porte pour de bon?

**M. Boomer Stacey:** Absolument. Certains de nos membres sont déjà au bord du gouffre. Le variant Omicron en a rendu certains encore plus vulnérables. Ces hauts et ces bas sont intenables.

Les compagnies ont pu survivre surtout grâce aux fonds d'urgence mis à leur disposition. S'ils cessent, et quand ils cesseront, comme l'a énoncé Mme Reeves dans sa présentation, il nous faudra de trois à cinq ans pour nous remettre sur pied. À l'instar du programme de vaccination, il ne s'agit pas d'« une seule dose et c'est tout »; on a besoin d'injecter constamment des doses de rappel dans le secteur pour nous permettre de poursuivre le travail et pour nous aider.

**Mme Kendra Bator:** Je crois que ces fermetures pourraient avoir lieu à long terme dans le secteur commercial. À court terme, il faudrait se pencher sur l'utilisation des locaux. Pendant la pandémie, des studios de cinéma ont pu louer nos théâtres pour créer du contenu et le diffuser. Les producteurs de théâtre n'ont pu faire de même. C'est un enjeu distinct.

**La présidente:** Merci, madame Bator. Vous pourrez donner plus de détails pendant la prochaine série de questions.

Nous allons commencer le deuxième tour de questions qui donne cinq minutes aux membres.

J'aimerais commencer par Mme Thomas du Parti conservateur pour cinq minutes.

**Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC):** Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Rubinoff et Mme Bator.

Dans votre mémoire au Comité, vous affirmez que vous avez eu l'occasion, à l'été de 2021, de vous entretenir avec des représentants de Patrimoine canadien. Vous écrivez que, durant cette réunion, le personnel du ministère a expliqué que l'opinion dominante de Patrimoine canadien était que le théâtre commercial ne contribuait pas à la culture canadienne. Je trouve ce fait particulièrement intéressant et quelque peu troublant.

Pouvez-vous entrer dans les détails, surtout à la lumière de la production *Come From Away* et l'effet monstre qu'elle a eu dans d'autres pays?

Monsieur Rubinoff, vous voulez peut-être faire des commentaires.

**M. Michael Rubinoff:** Nous ne nous étions jamais adressés à Patrimoine canadien par le passé. Notre secteur avait toujours été autonome. Au moment de la réunion, comme nous l'avons dit, nous avions besoin d'aide. Nous en avons toujours besoin. La coutume a toujours été de ne pas appuyer notre secteur. À cette réunion, on nous a expliqué que notre secteur ne contribue peut-être pas à la culture canadienne.

Effectivement, comme Mme Bator l'a énoncé, certains de nos spectacles sont écrits pas des Canadiens. Certaines productions commerciales ont fait la promotion d'oeuvres canadiennes, *Come From Away* en étant l'exemple parfait. D'autres spectacles ne sont peut-être pas écrits par des dramaturges canadiens, mais ils font appel à des acteurs canadiens, des équipes canadiennes et du personnel canadien.

Nous avons lancé un processus de sensibilisation pour faire connaître notre travail et notre contribution et nous espérons que la perception changera. Le moment est opportun pour tirer profit de la situation et concrétiser le changement parce que deux choses pourront s'ensuivre. Premièrement, nous pourrions obtenir ce soutien. Deuxièmement, une fois que nous aurons le soutien et que le changement de perception aura eu lieu, beaucoup plus de récits canadiens pourront être racontés par des Canadiens et promus ici et partout dans le monde.

**Mme Rachael Thomas:** Monsieur Rubinoff, j'aimerais poursuivre rapidement dans la même veine.

Si vous pouviez transmettre un message sur la définition du contenu canadien et son appui par le ministre du Patrimoine, quel serait-il?

**M. Michael Rubinoff:** Nous avons les meilleurs conteurs au monde. Les Canadiens ont une perspective incroyable pour narrer des récits et ils sont en mesure de raconter ces histoires sur la scène commerciale.

En temps de crise, il ne devrait pas y avoir de distinction entre le secteur à but non lucratif et le secteur à but lucratif. D'autres administrations anglophones comme les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni ont déterminé que ces deux secteurs étaient importants et se sont assurés qu'ils soient tous deux appuyés.

Il n'y a pas de distinction entre un acteur canadien du secteur commercial et un acteur canadien du secteur à but non lucratif, comme il n'y a pas de distinction entre un membre de l'équipe et un receveur de billets. Ce sont tous des Canadiens. Nous devons les appuyer, et j'espère que Patrimoine canadien va approfondir sa réflexion et penser à la communauté de façon plus globale ainsi qu'à la différence que nous pouvons tous faire.

• (1650)

**Mme Rachael Thomas:** C'est formidable.

Madame Bator, je vais quelque peu reformuler la question pour vous, si ça vous va.

Chaque ministre reçoit une lettre de mandat du premier ministre; en d'autres mots, une lettre d'orientation. Dans sa lettre, le ministre de Patrimoine canadien a reçu cette directive:

En tant que ministre du Patrimoine canadien, votre objectif immédiat sera de veiller à ce que les artistes et les industries culturelles disposent du soutien dont ils ont besoin pour se remettre des conséquences de la pandémie de COVID-19.

J'aimerais savoir si, selon votre expérience, le mandat de cette lettre est respecté ou s'il faut en faire bien plus. S'il faut en faire bien davantage, comment décririez-vous brièvement ce qui doit être accompli?

**Mme Kendra Bator:** Je pense qu'il faut en faire bien plus. Je crois que ces conversations sont sans aucun doute un bon début et, comme nous l'avons énoncé dans notre déclaration, nous en avons eu de nombreuses dernièrement. Je dirais que, pour définir la culture, et par la suite un mandat culturel, il est important de nous rappeler que l'activité culturelle ne se limite pas à ce qui se passe sur scène. Elle inclut aussi le fait de se rendre au théâtre. L'activité culturelle comprend la participation sur scène, en coulisses et dans la salle. Le récit canadien englobe tous ces aspects, pas seulement les histoires qui sont écrites puis chantées sur scène.

Je crois que le mandat et les activités culturelles qui en relèvent doivent être définis avec beaucoup plus de détails.

**Mme Rachael Thomas:** Madame Bator, croyez-vous que le gouvernement a oublié votre secteur?

**Mme Kendra Bator:** Pour reprendre l'argument de M. Rubinoff, je crois que nous n'avons pas défendu nos intérêts par le passé. Lorsque nous nous sommes enfoncés dans cette crise, aux côtés de tout le monde, nos discussions ne portaient pas d'aussi loin que d'autres secteurs. Nous sommes reconnaissants d'avoir été entendus. Nous sommes reconnaissants que les interlocuteurs ont retourné nos appels et répondu à nos courriels, et qu'ils continuent de le faire. Nous voulons collaborer avec le gouvernement pour créer du soutien qui perdurera après la crise parce qu'il faut non seulement nous sortir de la crise, mais il faut aussi que l'industrie soit viable quand la tempête sera passée.

Je crois qu'il y a beaucoup de travail à abattre et je crois qu'il faut l'abattre ensemble.

**La présidente:** Merci, madame Bator.

Je suis certaine que vous pourrez fournir plus de détails lors de la prochaine question.

Nous passons maintenant aux libéraux pour cinq minutes.

Monsieur Housefather.

**M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.):** Je vous remercie beaucoup, madame la présidente. Je suis vraiment ravi de vous voir tous ici aujourd'hui, car je suis un passionné de théâtre.

Il faut parfois commencer par vanter sa circonscription. Lorsque j'étais maire de Côte Saint-Luc, en collaboration avec le maire actuel, Mitchell Brownstein, nous avons fondé la Côte Saint-Luc Dramatic Society, ou Troupe de théâtre Côte Saint-Luc, pour donner aux jeunes acteurs dans notre secteur — dont bon nombre sont ensuite allés au Sheridan College à Toronto — la chance de jouer et de travailler dans les coulisses, et aux gens de l'ouest de la ville, la chance de voir des pièces de théâtre en anglais à Montréal. Il se trouve que nous avons remporté les Montreal English Theatre Awards, les prix du théâtre anglais de Montréal, au cours de quatre des cinq dernières années, avant la pandémie, pour *Cabaret*, *Joseph and the Amazing Technicolor Dreamcoat*, *Hairspray* et *The Producers*. Nous avons monté ces pièces en collaboration avec le Centre Segal, qui se trouve aussi dans ma circonscription.

Lors de notre dernière étude sur le sujet, Lisa Rubin, la formidable directrice générale du Centre Segal, est venue témoigner. Elle a parlé de quelques-uns des programmes gouvernementaux qui ont apporté du soutien à l'industrie, comme la subvention salariale, la subvention pour le loyer, la PCU qui a aidé les artistes directement, et nous avons bien sûr maintenant le fonds pour la résilience de 60 millions de dollars. Il y a des programmes qui, de façon générale, ont aidé l'industrie.

Je veux donc parler de l'occasion que nous avons ici de reconnaître que si nous avons soutenu d'autres industries, nous n'avons pas soutenu celle du théâtre au Canada de façon à ce que Toronto puisse rivaliser avec New York, Chicago et Londres. Il y a aussi du théâtre anglais à Montréal, Vancouver, Halifax, Ottawa et dans d'autres grandes villes, et du théâtre français, pas seulement à Montréal, mais aussi à Ottawa, Moncton et dans d'autres régions du pays où se trouvent des auditoires importants.

Parlons tout d'abord des crédits d'impôt. Vous avez parlé de ceux offerts au Royaume-Uni. Le gouvernement fédéral pourrait-il s'inspirer d'autres provinces au pays qui ont mis en place des crédits d'impôt ou d'autres incitatifs pour aider l'industrie du théâtre? Dans la négative, quel pays ou administration — que ce soit l'Australie, le Royaume-Uni ou un État aux États-Unis — pourrait nous servir d'exemple à cet égard?

**M. Michael Rubinoff:** Si je peux me permettre, j'aimerais mentionner que le Centre Segal est un excellent exemple où des producteurs commerciaux ont fait équipe avec le centre pour accepter et tester des œuvres commerciales. Lisa Rubin est le parfait exemple d'une leader extraordinaire. Il n'y a pas de province au pays qui offre des crédits d'impôt pour le théâtre à l'heure actuelle. Bien entendu, pour ce qui est du film et de la télévision, le fédéral est... avec certaines provinces.

Je dirais que l'État de l'Illinois et, bien sûr, l'État de New York offrent de très bons exemples. L'État de l'Ohio est un cas un peu particulier, étant donné qu'on y a fusionné les industries du film et de la télévision avec celle du théâtre. Les crédits d'impôt varient de 20 % à 25 % pour la main-d'œuvre et, dans certains cas, pour le matériel de production, mais surtout pour la main-d'œuvre. Ces crédits d'impôt font une grande différence. Ils sont toujours assortis d'un montant limite, mais des incitatifs pouvant atteindre 1 million, 1,5 million ou 2 millions de dollars font toute la différence quand le risque est très grand et qu'il repose en totalité sur les recettes au guichet.

Ce genre d'aide, de partenariat, stimulerait beaucoup notre industrie.

• (1655)

**M. Anthony Housefather:** Je vous remercie.

[Français]

Madame Prigent, j'aimerais vous poser la même question en ce qui a trait au secteur du théâtre au Québec ou du théâtre francophone partout au Canada.

Est-ce que l'on fait aussi le même type de demande, par exemple celle liée aux crédits d'impôt?

**Mme Sophie Prigent:** Je vous remercie de cette excellente question, à laquelle je ne saurais répondre.

Cela étant dit, je pourrais facilement trouver la réponse à cette question sur les crédits d'impôt. J'ai des amis qui sont directeurs artistiques de théâtres francophones. Je pense, par exemple, à Mme Lorraine Pintal. Je suis convaincue que je pourrais obtenir des renseignements qui pourraient vous être utiles. Je pourrais vous donner une réponse d'ici quelques heures ou d'ici demain.

Le crédit d'impôt pourrait constituer une forme d'aide. Pendant la pandémie, il y a eu plusieurs mesures d'aide. Je pense notamment au programme d'aide à la billetterie, qui a été largement utilisé et qui a permis aux théâtres de se maintenir à flot malgré le fait que l'on ne pouvait accueillir qu'un petit public. Pour assurer une reprise plus pérenne, on pourrait penser à des mesures permanentes. Il faudrait tirer des leçons de la pandémie.

**M. Anthony Housefather:** Absolument.

[Traduction]

**M. Anthony Housefather:** Je vous remercie.

J'ai une dernière question, car, encore une fois, j'appuie totalement l'idée de faire pour ce secteur ce que nous faisons pour d'autres secteurs.

La question suivante s'adresse à Mme Bator ou à M. Rubinoff. Croyez-vous que si vous n'avez pas jusqu'à maintenant demandé ce type d'aide, c'est en partie parce que l'industrie, en particulier pour ce qui est des grandes productions, est surtout concentrée à Toronto? Le problème vient-il notamment du fait que d'autres régions au pays n'ont pas appuyé l'idée de demander ce type d'aide pour le secteur parce que l'industrie est essentiellement concentrée à Toronto?

**Mme Kendra Bator:** Je ne décrirais pas les choses ainsi. Broadway Across Canada est un de nos partenaires dans le théâtre commercial et il présente des productions partout au pays. Il n'y en a sans doute pas autant ailleurs, mais le réseau existe et il est solide.

Je répète encore une fois que nous n'avons pas plaidé notre cause. Toutefois, la question des crédits d'impôt date d'avant la crise de la COVID-19, et les médias ont parlé de la bataille entre Chicago et Toronto pour obtenir les productions. On en parle donc depuis des années. Ce n'est pas un sujet nouveau.

**M. Anthony Housefather:** Je vous remercie et je vous remercie encore pour tout ce que vous faites.

**La présidente:** Nous passons maintenant au Bloc québécois.

Monsieur Champoux, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

**M. Martin Champoux:** Je vous remercie, madame la présidente.

Madame Prigent, vous avez parlé tantôt d'un sujet qui m'interpelle, celui de l'admissibilité des artistes et des travailleurs de la culture aux programmes comme celui de l'assurance-emploi, qui constitueraient une forme de filet social. C'est un sujet qui est souvent relevé. Ce comité va d'ailleurs mener une étude sur la Loi sur le statut de l'artiste au niveau fédéral. Une loi existe au Québec, et vous la connaissez très bien, d'ailleurs. Cette loi est également mûre pour une bonne réforme.

Quels effets positifs ces mesures que vous proposez auraient-elles eues si elles avaient été en place pendant la pandémie?

**Mme Sophie Prigent:** Les mesures que nous avons vu naître, soit la PCU, la PCRE, la PCTCC et l'investissement de 60 millions de dollars qui vient d'être annoncé, ont été créées justement parce qu'il n'y avait pas de filet social pour les artistes. Il n'y avait aucun appui financier, et les artistes étaient dans le noir. Soit dit en passant, chaque fois qu'un programme de prestation se terminait pour céder la place à une autre, des artistes se sont carrément retrouvés dans le vide et dans le noir pendant de longs moments au cours de la transition.

Pourrait-on se servir de la pandémie pour améliorer la situation et établir de façon pérenne une forme d'assurance-emploi? Nous y contribuerions, bien évidemment. Cela pourrait servir dans une situation de pandémie, par exemple, ou dans des moments où les artistes ne gagnent pas de revenus.

Selon nous, il faut tirer des leçons de cette expérience. La pandémie a exacerbé le problème du manque de soutien financier, pas seulement pour les créateurs, mais pour tous les travailleurs autonomes et pigistes partout au Canada. Il faut utiliser le savoir que nous avons acquis pendant la pandémie pour mieux faire les choses.

• (1700)

**M. Martin Champoux:** En fait, ce sont des problèmes qui existaient déjà, vous en conviendrez.

**Mme Sophie Prigent:** Oui, bien sûr.

**M. Martin Champoux:** Cela a pris une crise pour faire comprendre l'ampleur de ces problèmes et les désastres potentiels que cela pouvait causer.

**Mme Sophie Prigent:** Oui, exactement.

**M. Martin Champoux:** Je suis content que nous ayons l'occasion d'en parler. Le moment sera probablement idéal pour réviser cette loi du côté fédéral.

[Traduction]

**La présidente:** Il vous reste 30 secondes.

[Français]

**M. Martin Champoux:** D'après vous, madame Prigent, la Loi sur le statut de l'artiste au Québec a-t-elle eu des effets positifs?

Vous souhaiteriez, évidemment, que la loi fédérale ait plus de mordant, n'est-ce pas?

**Mme Sophie Prigent:** Oui, exactement.

Les artistes sont bien protégés au Québec grâce à la Loi sur le statut de l'artiste de la province, mais je pense qu'il y a plus et mieux à faire en ce qui concerne la loi fédérale.

**M. Martin Champoux:** Nous y verrons.

**Mme Sophie Prigent:** Je vous remercie.

[Traduction]

**La présidente:** Je vous remercie, madame Prigent.

Je cède maintenant la parole à M. Julian du Nouveau Parti démocratique pendant deux minutes et demie.

[Français]

**M. Peter Julian:** Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Madame Prigent, vous avez parlé avec beaucoup d'éloquence des conséquences sur les artistes de tout ce que nous avons vécu depuis deux ans et de l'importance de mettre en place une politique d'assurance-emploi.

Pouvons-nous faire mieux afin d'établir des bases solides pour les artistes d'un bout à l'autre du Canada?

Je parle d'un revenu de base garanti, mais aussi d'autres programmes qui existent sur la scène internationale.

Y a-t-il des pays dont nous pourrions nous inspirer pour assurer un niveau de vie adéquat à nos artistes, qui contribuent tellement à notre société?

**Mme Sophie Prigent:** Oui, tout à fait.

La France, par exemple, a mis en place un régime propre aux intermittents du spectacle, comme on les appelle dans ce pays, et cela ouvre des possibilités. En France, tout le monde considère, par exemple, qu'un acteur ne peut pas être sur scène 340 ou 365 jours par année. Il y a des moments où les artistes travaillent, mais il y a forcément des moments où ils sont en train de suivre des formations d'appoint, de créer, d'écrire, et ainsi de suite.

Il y a donc des modèles, effectivement, dont nous pourrions nous inspirer ou que nous pourrions suivre. Je vous remercie de le souligner. Nous ne sommes pas fermés à cette idée. Bien sûr, il y a l'assurance-emploi, mais cela pourrait aussi être autre chose. Toutefois, il faut absolument penser à une mesure pérenne.

**M. Peter Julian:** Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Je vais passer à M. Stacey et Mme Bator.

Voyez-vous des exemples sur la scène internationale qui pourraient nous servir pour créer une base vraiment solide pour nos artistes et nos théâtres au Canada?

**M. Boomer Stacey:** Oui, je sais que l'Irlande vient de mettre en place un programme d'aide pour ses artistes. Mme Reeves a sans doute plus d'information que moi à ce sujet. Je sais que divers pays en Europe ont mis en place un programme de revenu garanti pour aider leurs artistes.

**Mme Aubrey Reeves:** Au sujet de l'Irlande, si je peux me permettre, ils ont annoncé il y a quelques mois que 28 millions de dollars seront versés aux artistes et aux professionnels du spectacle qui ont été durement touchés par la pandémie dans le cadre d'un programme de revenu de base. Les artistes reçoivent environ 400 \$ par semaine pendant trois ans, et les salles de spectacle reçoivent des subventions de 10 000 \$. Il s'agit vraiment d'une première pour les professionnels du spectacle dans ce pays, qui vise à soutenir les emplois et les entreprises de l'économie de la vie nocturne, comme on l'appelle, mais aussi à soutenir les numéros nouveaux et émergents. C'est un programme de revenu de base. Il s'agit d'un petit projet pilote auquel participent environ 2 000 à 2 500 artistes, mais c'est vraiment un bon projet pilote à examiner qui pourrait servir de base à d'autres programmes au Canada.

• (1705)

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup.

J'aimerais passer à la prochaine intervenante chez les conservateurs, Mme Leslyn Lewis.

Madame Lewis, vous avez cinq minutes.

**Mme Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC):** Je vous remercie, madame la présidente.

Monsieur Stacey, vous avez parlé de la différence entre le traitement réservé aux grands et aux petits fournisseurs. Je crois vous avoir entendu dire dans votre témoignage que les grands fournisseurs avaient accès aux fonds plus facilement que les communautés marginalisées et mal desservies. J'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet et que vous nous parliez des changements que le gouvernement pourrait apporter pour réduire cette disparité.

**M. Boomer Stacey:** Cela n'est pas nécessairement lié à la taille, mais l'attribution des fonds est souvent basée sur ce qui s'est fait par le passé. Donc, les compagnies qui ont déjà reçu des fonds du Conseil des Arts, et qui respectent les règles, continuent d'en recevoir. Le Conseil des arts ne reçoit pas beaucoup d'argent frais, si bien que pour verser de l'argent à plus de compagnies, il doit en enlever à celles qui en reçoivent déjà. Nous ne voulons pas que cela se produise. Il faut donc que plus d'argent soit injecté pour que de nouvelles compagnies puissent bénéficier du même accès aux fonds. Les compagnies issues de la diversité — les communautés autochtones, noires et de couleur —, les compagnies de la communauté queer et celles d'artistes qui ont été traditionnellement marginalisées prennent beaucoup d'importance et elles ont de la difficulté à obtenir des fonds de manière durable.

**Mme Leslyn Lewis:** Je vous remercie.

[Français]

Ma prochaine question s'adresse à Mme Prigent.

Madame Prigent, pouvez-vous me dire si les travailleurs indépendants de votre secteur ont pu accéder facilement au fonds lié à la pandémie de COVID-19?

**Mme Sophie Prigent:** Parlez-vous de la dernière mesure, soit la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement?

**Mme Leslyn Lewis:** Oui, précisément.

**Mme Sophie Prigent:** Je pense que la prestation s'élevait à 300 \$ pour chaque période d'une semaine, ce qui, de toute évidence, n'était pas suffisant. C'est mieux que de ne rien recevoir du tout. Entendez-moi bien: mon intention n'est pas de me plaindre. Toutes ces mesures d'aide ont largement profité aux artistes dans le besoin. Il est clair, toutefois, que celle-ci n'était pas suffisante. Il a fallu attendre pour savoir si nous étions officiellement en confinement, ce qui était en effet le cas au Québec. Il a donc fallu plus de temps pour que les artistes aient accès à cette aide. C'était une situation difficile.

Par contre, lorsque nous avons eu accès à ces prestations, elles nous ont été allouées de façon rétroactive, ce qui a été fort heureux. Nous avons pu obtenir de l'argent, mais cela a pris du temps. En effet, la mesure a été lancée à la dernière minute. Ajoutons à cela le fait qu'il a fallu quelques semaines pour avoir accès à l'argent. Bref, les choses ont été vraiment difficiles.

Chez les artistes, la cinquième vague a été celle de trop. C'est celle qui a été la plus épouvantable pour ce qui est de la réaction, de la détresse psychologique. Évidemment, il y avait déjà quatre autres vagues derrière nous.

Pour répondre à votre question, je dirai que cette mesure a été utile, qu'elle n'était pas parfaite et que sa mise en œuvre a pris du temps.

**Mme Leslyn Lewis:** Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Ma prochaine question s'adresse à M. Stacey.

Selon vous, quelles sont les limites de capacité des théâtres pour fonctionner à un niveau viable?

**M. Boomer Stacey:** C'est difficile à dire. Nous avons beaucoup de membres à qui on a permis d'ouvrir au maximum de leur capacité, mais l'auditoire n'ayant pas confiance, ils ne sont pas arrivés à l'atteindre. Je pense que les gens voudraient avoir la possibilité de remplir leurs salles et de prendre leurs propres décisions quant au nombre de billets qu'ils vont vendre.

Je sais que certains de nos membres ont tenté l'expérience d'offrir le même spectacle un soir à 50 % de leur capacité et le lendemain, à 100 %. Si une personne hésite à y aller dans une salle pleine, elle peut y aller dans une salle remplie à moitié.

Les gens aimeraient beaucoup avoir la possibilité de décider par eux-mêmes et de remplir la salle s'ils le souhaitent.

• (1710)

**Mme Leslyn Lewis:** Je vous remercie.

La COVID a-t-elle eu des répercussions différentes sur les grands théâtres et sur les petits théâtres?

**M. Boomer Stacey:** Oui.

Dans mon exposé, j'ai parlé de la diversité. Les compagnies ont toutes des problèmes différents. Une compagnie en milieu rural qui s'efforce d'attirer des spectateurs se trouvant littéralement à plusieurs heures de route a des problèmes de capacité différents de celle qui se trouve à Toronto et qui doit faire concurrence à 40 ou 50 autres spectacles le même soir.

Les problèmes liés à la capacité et aux répercussions de la COVID varient d'un bout à l'autre du pays.

**Mme Leslyn Lewis:** Je vous remercie.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Bator.

J'aimerais vous entendre sur les façons de raviver la confiance dans le secteur. Vous avez dit qu'il en coûtera 28 millions de dollars pour produire Harry Potter.

Quelles mesures de sécurité doivent être mises en place pour que votre industrie prenne à nouveau ce genre de risque?

**Mme Kendra Bator:** Nous allons avoir besoin de partenariats avec tous les ordres de gouvernement pour nous assurer de bénéficier d'un soutien constant. Nous devons savoir qu'en cas de fermeture, quelqu'un sera là pour nous tenir la main jusqu'à la réouverture.

Nous avons besoin que tous les ordres de gouvernement envoient des messages pour dire aux gens qu'il est important d'aller au théâtre, que cela enrichit nos vies, et qu'il est sans risque d'y aller. Nous avons besoin de la puissance douce du gouvernement qui dit à quel point c'est important, ainsi que de mesures concrètes.

**La présidente:** Je vous remercie, madame Bator. Nous devons conclure.

Nous passons à M. Chris Bittle pendant cinq minutes.

**M. Chris Bittle (St. Catharines, Lib.):** Je vous remercie beaucoup.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Madame Bator et monsieur Rubinoff, j'aimerais poursuivre la discussion à propos de votre dernière réponse. Vous avez parlé des crédits d'impôt et d'un potentiel programme d'assurance. Y a-t-il d'autres mesures — et si c'est le cas, j'aimerais avoir des détails —

que vous aimeriez voir mettre en place pour venir en aide au secteur?

Monsieur Rubinoff, allez-y en premier.

**M. Michael Rubinoff:** Ce sont les deux principales mesures.

Nous ne savons pas, bien entendu, où cette pandémie nous mènera. Sans accès à une aide d'urgence... Nous avons besoin d'un programme complet. Il est très difficile d'avancer si nous n'avons pas ces formes de soutien et si nous n'avons pas accès au financement d'urgence. Aux États-Unis, le programme a fourni une aide substantielle. Les gens n'ont pas de soutiens d'assurance, mais ils peuvent passer à travers.

Vous me donnez l'occasion de parler de ce qui se trouve dans notre mémoire. Le gouvernement a offert des fonds aux industries du film et de la télévision pour qu'elles accroissent la diversité et l'inclusion. Nous aimerions qu'il en fasse autant pour notre secteur. Si on regarde vers l'avenir, le financement nous aiderait beaucoup à parrainer un programme, semblable à celui des industries du film et de la télévision, pour offrir des stages et une rémunération à des gens pour qu'ils se joignent à nous afin de pouvoir raconter le Canada dans toute sa diversité. Ce serait très utile en ce moment.

**Mme Kendra Bator:** J'abonde dans le même sens que M. Rubinoff. En effet, c'est ce que nous souhaitons, soit une combinaison d'éléments, car sans accès à du financement d'urgence, l'absence d'assurance vient aggraver notre situation.

**M. Chris Bittle:** Je vous remercie beaucoup.

M. Rubinoff est sans doute le mieux placé pour répondre à ma prochaine question. Nous avons discuté des avantages du secteur des théâtres commerciaux pour l'économie en raison de ses retombées. Je sais que Mme Bator en a parlé.

Pouvez-vous nous parler des retombées économiques globales du secteur, afin de mettre cela en perspective dans notre étude?

**M. Michael Rubinoff:** Oui. C'est une activité économique phare qui est très importante, notamment parce qu'elle permet de rassembler des gens dans différentes communautés et villes partout au pays pour vivre une expérience qu'ils ne peuvent vivre à la maison ou sur leur appareil.

C'est une forme d'art unique, et nous en avons bien besoin. Les retombées économiques sont très importantes. Les théâtres sont ouverts depuis quelques semaines et si vous vous promenez dans le centre-ville de Toronto, vous allez voir des milliers de personnes utiliser le transport en commun, aller au restaurant, visiter les commerces ou passer prendre un repas à emporter. C'est quelque chose de concret.

Cela met de l'argent dans les poches des acteurs et des artistes. Du point de vue de la santé mentale — et je sais que M. Stacey en a parlé de façon éloquente —, cela a fait toute une différence. Ils ont attendu 20 mois avant de pouvoir revenir sur scène, alors nous les avons soutenus grâce à nos conventions collectives. Nous payons les taux les plus élevés. Cela les a vraiment aidés et cela a un impact sur l'économie et permet aux artistes de vivre dans les villes où il coûte de plus en plus cher pour habiter.

Enfin, pour ce qui est du développement économique, le bien-être en fait partie intégrante. Les gens veulent se rassembler. Ils veulent participer à ces expériences uniques, sentir l'espoir, l'optimisme, réfléchir à qui nous sommes comme communauté, comme peuple. Je pense que les gens ont besoin du bien-être et de l'exutoire que cela leur apporte et que nous ne pouvons nier le coût de tout cela.

• (1715)

**M. Chris Bittle:** Je vous remercie beaucoup.

Je vais élargir un peu la discussion, mais continuer avec M. Rubinoff pour commencer.

Pensez-vous que la pandémie a transformé l'industrie du théâtre, ou est-ce trop tôt pour pouvoir le dire?

**M. Michael Rubinoff:** Nous attendons toujours. Elle se transforme du fait que nous avons cette discussion. Nous voulons voir maintenant si nous allons recevoir un soutien concret.

C'est un moment incroyable. Le fait d'avoir cette conversation et de vous parler nous donne beaucoup d'espoir. Si les actions et les programmes suivent, vous assisterez à la transformation.

**M. Chris Bittle:** Je vous remercie beaucoup.

Je vais poser la même question à M. Stacey. Constatez-vous une transformation dans l'industrie du théâtre?

**M. Boomer Stacey:** Il y a une transformation, à n'en pas douter, qui comporte des éléments positifs et négatifs. Il reste à voir ce que nous conserverons. Je sais qu'au début de la pandémie, on voyait cela comme une occasion de changement positif dans notre secteur. Toutefois, nous sommes encore à un stade où nous craignons beaucoup de voir des membres quitter notre secteur. Il est donc encore fort possible que nous sortions de cette pandémie dans une situation plus précaire qu'avant.

**La présidente:** Je vous remercie beaucoup.

Je tiens à remercier tous les témoins de leur présence et de nous avoir consacré du temps pour nous donner des orientations claires et concises à examiner en vue de notre rapport et sans doute de nos recommandations.

Je vais suspendre la séance quelques minutes pour permettre aux témoins de quitter avant de passer aux affaires du Comité. Je vous remercie beaucoup.

• (1715)

(Pause)

• (1715)

**La présidente:** Nous allons passer rapidement à l'avis de motion du député Housefather. J'aimerais qu'on en discute et qu'on évalue s'il y a lieu de l'appuyer.

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur l'histoire de et l'exposition actuelle de symboles et emblèmes haineux comme la croix gammée et le drapeau de la Confédération au Canada et examine les mesures que le Parlement pourrait prendre pour mettre fin à l'affichage de tels symboles et emblèmes haineux ou en limiter l'utilisation; que l'étude prenne au moins une réunion; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre.

La discussion est maintenant ouverte. Veuillez lever la main pour intervenir.

Je vois que M. Housefather a la main levée.

• (1720)

**M. Anthony Housefather:** Merci, madame la présidente.

Je veux simplement expliquer au Comité pourquoi je pense que cette étude est importante. Tout d'abord, de part et d'autre de la Chambre, nous condamnons tous ces symboles. Il ne s'agit pas d'une étude partisane ou d'une question partisane. Je crois que la question est que nous avons besoin d'éduquer les Canadiens au sujet de la signification réelle de ces symboles.

Ces derniers temps, mon bureau a reçu un certain nombre de courriels de personnes qui soutiennent que la croix gammée et le drapeau confédéré ne sont pas des symboles haineux. Je crois que ce dont nous avons besoin, c'est d'un historien qui viendra nous expliquer — à nous et aux Canadiens en général — la signification de ces symboles dans une perspective historique. J'aimerais ensuite que les organismes représentant la communauté noire et la communauté juive soient invités à leur tour à donner leur point de vue sur la signification de ces symboles et sur la façon dont ces symboles nuisent à leur communauté respective.

Il ne s'agit pas ici de la longue étude qui devra se faire lorsque la formidable loi mise de l'avant par M. Julian sera présentée à la Chambre. Il y aura alors beaucoup de discussions afin d'établir si la liberté d'expression de l'article 2 est violée et si l'article 1 la sauve. Je considère qu'il s'agit d'une étude préalable, d'une petite étude visant à éduquer et à informer les Canadiens de manière non partisane sur la signification de ces symboles. Elle permettra ensuite à la Chambre de tenir un débat plus approfondi sur les mesures qu'elle peut prendre — dont une loi — pour s'attaquer aux symboles haineux.

Je tiens à réitérer à l'intention de tous — parce que beaucoup de gens ont émis des commentaires en ce sens — que cela n'a rien à voir avec le convoi. Il ne s'agit pas d'allégations voulant qu'un député d'un parti quelconque ait appuyé ces horribles symboles. J'espère que dans le cadre de cette unique réunion, nous parviendrons à travailler ensemble, tous partis confondus, pour trouver la meilleure façon d'aborder cela et d'éduquer les Canadiens à cet égard.

Merci beaucoup, madame la présidente.

**La présidente:** Merci, monsieur Housefather.

Monsieur Julian, allez-y.

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup, madame la présidente.

J'appuie cette motion, et je suis heureux que M. Housefather l'ait présentée pour les raisons qu'il a mentionnées. La confusion en ce qui a trait à la signification de ces symboles est quelque chose qui m'étonne. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député qui n'en comprenne pas les répercussions, mais pour l'édification du public, il est important que nous rappelions ce que ces symboles représentent.

J'aimerais proposer un amendement favorable, si M. Housefather n'y voit pas d'objection. À la suite du passage « la croix gammée et le drapeau de la Confédération au Canada et examine les mesures que le Parlement pourrait prendre », il s'agirait d'ajouter « notamment au moyen d'une loi ».

Je crois que je proposerais aussi que nous précisions qu'il s'agit du svastika nazi, étant donné que l'hindouisme utilise aussi une croix gammée, mais d'un autre type. J'estime que cela éviterait la confusion qui existe parfois à ce sujet.

Je soutiens assurément la motion et j'espère que ces amendements favorables sont acceptables.

**La présidente:** Merci, monsieur Julian.

Avez-vous proposé cet amendement officiellement?

**M. Peter Julian:** Non, madame la présidente. Je l'ai proposé comme un amendement favorable. C'est à celui qui propose la motion de l'accepter ou non.

**La présidente:** Monsieur Housefather, avez-vous des commentaires à formuler?

**M. Anthony Housefather:** Je suis tout à fait d'accord avec les amendements. Je ne pense pas que cela change la substance de la motion. Je suis d'accord pour que la notion de croix gammée nazie soit précisée, et que l'une des choses que le Parlement peut faire est assurément de légiférer. Je ne pense pas que cela change du tout au tout le contexte de la motion.

J'apprécie la suggestion. Je suis tout à fait d'accord avec ces précisions, si d'autres le sont.

**La présidente:** Ces modifications sont admissibles.

Nous n'allons pas procéder à un vote sur ce point, puisque vous les avez acceptées.

Madame Lewis, vous avez la parole.

**Mme Leslyn Lewis:** Merci, monsieur Housefather, pour cette motion très importante. Je pense qu'elle est très appropriée.

Je veux seulement poser une question et je la pose en toute sincérité. Je voudrais simplement savoir comment vous avez conclu qu'il n'y avait que deux symboles et pourquoi le blackface n'a pas été inclus?

Ma question est on ne peut plus sérieuse, et je la pose avec le plus grand respect qui soit pour votre motion. Je pense qu'il est très important de repérer les symboles haineux et de sensibiliser les Canadiens à leur sujet. Ces symboles haineux doivent être condamnés.

En tant que personne noire, je pense également qu'un symbole haineux tel que le blackface — qui est antérieur et postérieur à l'antebellum et qui est également très pertinent dans le contexte de l'histoire du Canada — devrait être ajouté. Je demande donc également un amendement favorable pour que ce symbole soit ajouté à la motion.

**La présidente:** Monsieur Housefather, allez-y.

**M. Anthony Housefather:** Madame la présidente, je condamne assurément le blackface. C'est quelque chose d'odieux.

Ce que je comprends du blackface, c'est cette façon horrible qu'avaient les artistes blancs des « minstrel shows » — puis au cinéma et au théâtre — de se couvrir le visage de peinture noire et de prétendre être des Afro-Américains ou des Canadiens noirs. Je ne perçois pas cela comme étant nécessairement un symbole ou un emblème.

Si j'ai choisi les mots que j'ai utilisés, c'est parce que j'ai examiné l'avant-projet de loi de M. Julian. J'ai utilisé les mots qui se trouvaient dans l'avant-projet que M. Julian a présenté à la Chambre. L'emploi du mot « comme » n'est pas limitatif. J'ai dit « comme » la croix gammée nazie et le drapeau confédéré, qui, selon moi, est également un symbole de haine à l'égard des Noirs. C'est pourquoi j'ai choisi cette formulation.

Je ne pourrais pas accepter l'amendement favorable, pour la simple et unique raison que je ne crois pas que ce soit un symbole ou un emblème. Toutefois, dans le contexte des questions que vous poseriez aux témoins, madame Lewis — et je crois que les organismes nationaux pour les Noirs devraient être présents —, je pense qu'il sera très possible de demander ce qu'eux et leurs membres ressentent à l'égard du blackface. Je ne peux qu'imaginer à quel point c'est blessant pour tous les Canadiens noirs et tous les Canadiens raisonnables de voir cela.

• (1725)

**La présidente:** Madame Lewis, votre amendement favorable n'a pas été accepté.

Souhaitez-vous proposer un amendement qui sera débattu?

**Mme Leslyn Lewis:** Oui, j'en serais ravie.

J'aimerais également dire à M. Housefather que c'est à la fois un symbole et un emblème de haine. C'est un symbole du concept de l'esclave-chose. Il précède même le symbole du drapeau confédéré, qui est vraiment pertinent pour le Sud et qui est un symbole antérieur et postérieur à l'antebellum. En fait, le blackface transcende toute l'histoire de l'esclavage des esclaves africains en Amérique du Nord. Il ne s'agit pas seulement de se déguiser. Il ne s'agit pas seulement de faire du théâtre. C'est un symbole d'asservissement pour les Noirs. C'est une moquerie et une caricature de l'oppression et de la souffrance que nous avons endurées. C'est très sérieux et c'est pourquoi je l'ai proposé. C'est un symbole très offensant.

J'aimerais que vous y réfléchissiez, merci.

**La présidente:** Madame Lewis, pourriez-vous dire où cet amendement devrait être inséré afin que nous puissions le mettre aux voix?

**Mme Leslyn Lewis:** Je ne l'ai pas sous les yeux. Il devrait être inséré après l'énumération du drapeau confédéré, du drapeau nazi, donc « ainsi que le blackface ». C'est là qu'il faut l'insérer.

**La présidente:** Très bien.

Est-ce que tout le monde a bien compris l'amendement avant que nous commencions à en débattre?

L'amendement se lit comme suit: « Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur l'histoire de et l'exposition actuelle de symboles et emblèmes haineux comme la croix gammée et le drapeau de la Confédération au Canada, ainsi que le blackface, et examine les mesures que le Parlement pourrait prendre pour mettre fin à l'affichage de tels symboles et emblèmes haineux ou en limiter l'utilisation [...] »

J'autorise l'amendement, car il ne modifie pas nécessairement l'intention de la motion.

Nous pouvons maintenant en discuter.

Monsieur Champoux, vous avez la parole.

[Français]

**M. Martin Champoux:** Je vous remercie, madame la présidente.

Je trouve déjà que nous avons un début de discussion extrêmement intéressant. Je viens d'entendre les arguments de Mme Lewis pour défendre l'idée de son amendement. Je trouve que cette discussion sera intéressante.

Le maquillage noir est-il effectivement un symbole de haine et de mépris?

Pendant plusieurs années, on a utilisé le maquillage noir en théâtre. En fait, c'était une façon, pour un comédien blanc, de jouer un personnage noir. À l'époque, ce n'était pas nécessairement considéré comme méprisant, haineux ou irrespectueux.

Je trouve cette discussion extrêmement intéressante. D'ailleurs, c'est le genre de discussion que nous pourrions avoir dans le cadre de notre étude. Toutefois, j'ai un doute quant à la pertinence d'ajouter dans la motion que le maquillage noir est considéré d'emblée comme un symbole haineux. Je suis tout de même ouvert à l'idée d'écouter les arguments de mes collègues.

À mon avis, nous aurons des discussions extrêmement délicates à ce sujet. Nous allons parfois tous marcher sur des œufs, parce qu'il s'agit effectivement d'un sujet délicat.

Pour l'instant, j'ai des réserves pour ce qui est d'ajouter dans la motion le fait que le maquillage noir est un symbole haineux. Je souhaite entendre les témoignages des personnes que Mme Lewis invitera à comparaître, en plus de son propre témoignage.

Je suis vraiment désireux d'entendre la discussion que nous allons avoir autour de cette motion, mais j'ai un doute quant à la pertinence d'ajouter la mention de maquillage noir dans le libellé de la motion.

• (1730)

[Traduction]

**La présidente:** Merci, monsieur Champoux.

Monsieur Housefather, allez-y.

**M. Anthony Housefather:** Pour que je comprenne bien, comme j'ai basé la motion sur l'avant-projet de loi de M. Julian, j'aimerais demander à ce dernier ce qu'il en pense. Pense-t-il qu'il est approprié d'ajouter cela? Dans ce cas, je dirais qu'il s'agit d'un amendement favorable.

J'aimerais que M. Julian me dise si cela est conforme à son projet de loi et qu'il nous explique ce qu'il considère être un symbole ou un emblème.

**M. Peter Julian:** Le projet de loi est axé sur les symboles et les emblèmes, et il émane de ce que nous avons pu voir il y a quelques semaines sur la Colline du Parlement, avec les symboles du drapeau confédéré et les symboles de la croix gammée nazie. C'est absolument répréhensible.

Je suis d'accord avec Mme Lewis lorsqu'elle affirme que le blackface est une pratique et un geste absolument répréhensibles. Lorsqu'elle a soulevé la question, j'ai rapidement cherché à savoir s'il fallait interdire le blackface. Ce que je vois, ce sont des références à des productions théâtrales, des chaînes de télévision et l'Opéra de Paris, qui ont tous envisagé d'interdire le blackface. C'est un aspect important.

C'est différent de l'intention du projet de loi que j'ai présenté, qui vise à interdire ces symboles et emblèmes qui ont été brandis sans vergogne sur la Colline du Parlement il y a à peine deux semaines.

Ce que Mme Lewis présente est extrêmement important. C'est une différente approche. Il s'agit d'une catégorie différente de gestes répréhensibles, différente des emblèmes et symboles que sont la croix gammée et le drapeau confédéré.

J'aimerais prendre le temps de me pencher un peu plus longuement sur la question. Bien sûr, Mme Lewis a la possibilité de présenter une motion comme celle-là lorsque nous parlons de pratiques qui sont interdites au théâtre, à l'opéra, sur les chaînes de télévision ou au cinéma. Il semble que c'est dans ce contexte que l'interdiction du blackface a eu lieu. Il s'agit d'une pratique répréhensible qui devrait être interdite et qui l'est au théâtre, à l'opéra et à la télévision.

**La présidente:** Merci.

Monsieur Housefather, est-ce que cela répond à votre question?

**M. Anthony Housefather:** Je ne pense pas que M. Julian avait vraiment la réponse à ma question.

Je pense que nous reconnaissons tous deux qu'il s'agit d'une pratique horrible et qu'il est très important de le souligner. La question est de savoir si c'est un symbole ou un emblème lié à quelque chose que le Parlement peut faire cesser ou circonscrire. Je ne suis pas sûr à 100 % que ce soit le cas. Je n'ai pas cette connaissance. C'est pourquoi je ne l'ai pas mis dans la version initiale de la motion.

Pour l'instant, la motion dit « comme ». Puis-je suggérer amicalement à tout le monde que nous entreprenions une étude sur l'histoire et l'affichage actuel des symboles et emblèmes haineux, et que nous supprimions les mots « comme la croix gammée et le drapeau de la Confédération » de la motion? Chacun pourrait alors évoquer les symboles et emblèmes haineux dont il souhaite discuter avec les témoins dans le contexte de l'étude. Nous pourrions avoir plus de temps pour réfléchir à ce que ces symboles et emblèmes pourraient être. Je ne sais pas si cela doit être considéré comme un symbole ou un emblème.

Serait-ce une solution acceptable pour tous? Ce que j'ai mis dans la motion, ce ne sont que deux exemples de ce qu'ils pourraient être.

**La présidente:** Madame Lewis, vous avez la parole.

**Mme Leslyn Lewis:** Le fait que nous envisagions cela à des fins éducatives est très important. Il est clair que beaucoup de gens ne comprennent pas l'héritage historique du blackface. Il a été perpétué dans le théâtre pour se moquer des Noirs et les remettre à leur place, c'est-à-dire dans un état de servitude et d'esclavage.

Tout comme quelqu'un qui viendrait à un défilé et arborerait un drapeau pour intimider, le théâtre était un lieu de moquerie. Les gens y allaient pour dégrader d'autres êtres humains et en faire des sous-hommes.

Le fait que nous l'envisagions même est profondément blessant pour moi. C'est éclairant et prometteur, car je vois un avenir dans la compréhension du fait que nous nous engageons dans une voie qui nous permettra d'examiner à quel point ces symboles sont blessants.

Je vous remercie. Je suis d'accord avec votre amendement.

• (1735)

**M. Anthony Housefather:** Est-ce que tout le monde pourrait considérer comme un amendement favorable que nous nous contentions de parler de « symboles et emblèmes haineux au Canada », sans donner d'exemples? Ensuite, lorsque nous interrogerons les historiens ou les témoins que nous convoquerons, tout le monde pourra parler des symboles ou emblèmes qu'il souhaite voir abolis.

Je crois voir des têtes qui approuvent. Pour peu que cela vous convienne, madame la présidente, j'espère que ma suggestion pourra être considérée comme un amendement favorable.

**La présidente:** Oui. Je pense que Mme Lewis a dit qu'elle était favorable à l'amendement.

Retirez-vous votre amendement, madame Lewis?

**Mme Leslyn Lewis:** Oui, je le retire.

**La présidente:** Nous allons donc revenir à cette nouvelle motion, qui est un sous-amendement à l'amendement.

Puisque vous le retirez vous-même, je pense que nous pouvons examiner le sous-amendement de M. Housefather et nous abstenir de mettre aux voix un amendement qui a été retiré, si tout le monde est d'accord.

Ce sera M. Coteau, suivi de M. Julian.

**M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.):** Je pense que la question a été résolue. Cela me convient.

**La présidente:** Monsieur Julian, nous vous écoutons.

**M. Peter Julian:** Je pense que c'est une solution convenable.

J'aimerais simplement que la motion modifiée soit relue.

**M. Anthony Housefather:** Monsieur Julian, je vais essayer de le faire en incluant vos amendements, si cela vous convient.

Nous allons également retirer l'amendement qui venait ajouter le mot « nazie » après svastika, puisque le mot « svastika » ne figure plus dans la motion.

[Français]

Je pourrai la lire en français par la suite, si vous le voulez.

[Traduction]

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur l'histoire et l'affichage actuel de symboles et d'emblèmes haineux

au Canada et qu'il examine les mesures que le Parlement peut prendre pour mettre fin à l'affichage de tels symboles et emblèmes haineux ou en limiter l'utilisation, notamment au moyen d'une loi; que l'étude se tienne pendant au moins une réunion; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre.

Merci, madame Lewis, de vos suggestions. Merci également à M. Julian et M. Champoux de leur aide à cet égard.

(La motion est adoptée.)

**La présidente:** Si vous le souhaitez, je peux la relire.

**M. Chris Bittle:** Ce n'est pas nécessaire.

**La présidente:** Très bien. Merci. Voilà qui est bien.

La motion est maintenant adoptée. Encore une fois, c'est « au moins une réunion ». J'aimerais peut-être formuler une mise en garde. Vous savez, si nous allons examiner la question sous l'angle plus large des symboles haineux comme nous nous proposons maintenant de le faire, nous n'aurons pas assez d'une seule réunion.

Je vais peut-être demander si quelqu'un veut proposer un amendement.

Eh bien, il est dit « au moins une réunion ». J'aimerais que vous y réfléchissiez afin que la prochaine fois que nous nous réunirons, vous puissiez décider si vous voulez plus d'une réunion.

Merci beaucoup. Vous avez tous très bien travaillé en tant que comité. Je suis très fier de vous.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>